



Communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) APPROBATION

PIECE 1b - RAPPORT DE PRESENTATION DIAGNOSTIC URBAIN ET SOCIO ECONOMIQUE

Élaboration du PLUi prescrite le	12 octobre 2015
Arrêt du projet de l'élaboration du PLUi le	13 mai 2019

Vu pour être annexé
à notre délibération en date du
Le Président,



Table des matières

- 1. INTRODUCTION..... 6
- 2. STRUCTURE URBAINE ET LOGEMENT 9
 - 2.A. La structure urbaine 10
 - 2.A.1. La structure urbaine du début du XIXème siècle 10
 - 2.A.2. La structure urbaine actuelle 12
 - 2.A.3. La tâche urbaine..... 19
 - 2.A.4. La densité 21
 - 2.B. Le logement 22
 - 2.B.1. Le parc de logements 22
 - 2.B.2. La production de logements..... 25
 - 2.B.3. Enjeux en matière de logements..... 26
 - 2.C. Synthèse des enjeux en matière de structure urbaine et logement 29
- 3. LA POPULATION..... 30
 - 3.A. Évolution et répartition de la population 31
 - 3.A.1. Évolution de la population 31
 - 3.A.2. Répartition géographique de la population 33
 - 3.A.3. Évolution du poids démographique de chaque commune 34
 - 3.A.4. Décomposition de la variation annuelle de la population 34
 - 3.A.5. Évolution de la taille des ménages 34
 - 3.B. La population par âge 35
 - 3.C. Synthèse des enjeux en matière de population..... 37
- 4. L'ECONOMIE..... 38
 - 4.A. Le fonctionnement du territoire..... 39
 - 4.B. L’emploi..... 40
 - 4.C. Les activités (hors agriculture)..... 42
 - 4.C.1. Secteurs d’activité 42
 - 4.C.2. L’activité commerciale 42
 - 4.C.3. Synthèse des enjeux concernant l’activité économique et l’emploi 43
 - 4.D. L’activité agricole (diagnostic chambre d’agriculture) 45
 - 4.D.1. Les exploitations 45
 - 4.D.2. Les productions 47
 - 4.D.3. Les superficies 48
 - 4.D.4. Synthèse des enjeux concernant l’activité agricole 49
 - 4.E. Le tourisme et les loisirs 50

4.E.1.	L'offre touristique :	50
4.E.2.	Offre en matière d'hébergements et de restauration	52
4.E.3.	Synthèse des enjeux concernant le tourisme et les loisirs	54
5.	LES ÉQUIPEMENTS ET COMMERCES	55
5.A.	Les équipements scolaires	56
5.B.	Les autres équipements publics	57
5.C.	La couverture numérique	61
5.D.	Les commerces et les services	62
5.E.	Synthèse des enjeux en matière de commerces et services	63
6.	LES DÉPLACEMENTS	64
6.A.	Le réseau routier	65
6.A.1.	Un territoire relativement éloigné des principaux axes de circulation	65
6.A.2.	Modes doux (déplacements non motorisés)	65
6.A.3.	Analyse comparative du niveau d'enjeu du développement des modes doux dans la mobilité quotidienne	66
6.A.4.	Enjeux en matière de déplacements	67
7.	LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	68
8.	CONCLUSION : LES ENJEUX DU TERRITOIRE	70

Sommaire des cartes

carte 1. Typologie de la structure urbaine 12

carte 2. Évolution de la tâche urbaine 19

carte 3. Évolution de la tâche urbaine par fonction 20

carte 4. Croissance démographique..... 32

carte 5. Répartition de la population..... 33

carte 6. Indice de jeunesse..... 36

carte 7. Bassins de vie 39

carte 8. Evolution du nombre d’exploitations entre 2000 et 2010..... 45

carte 9. Localisation des sièges d’exploitation agricole 46

carte 10. Evolution du nombre de vaches allaitantes entre 2000 et 2010..... 47

carte 11. Evolution de la SAU par exploitation n 48

carte 12. Activité touristique 50

carte 13. Équipements, services et commerces de proximité 62

carte 14. Mise en valeur touristique.....**Erreur ! Signet non défini.**

carte 15. Réseau routier 65

1. INTRODUCTION



La **Communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais** (CCSB) est située à l'extrémité Sud-Ouest du département de Saône-et-Loire de la région Bourgogne-Franche-Comté. Créée en 1994, elle regroupe 5 216 habitants en 2015 sur 14 communes, totalisant ainsi une superficie de 197 km².

Le Brionnais est une région vallonnée et bocagère, d'altitude comprise entre 240 m (au niveau de la Loire) et 550 m (au centre). À l'est, sur le prolongement des terrains granitiques du Massif Central, le relief est plus accidenté et les altitudes plus élevées : 736 m (Montagne de Dun), 712 m (col des Echarmeaux, communication avec la vallée de l'Azergues).

De par sa localisation, le Brionnais est limitrophe à plusieurs autres régions :

- Le pays Charollais, situé au Nord, et présentant également un paysage vallonné et bocager ;
- Le Roannais, situé au Sud, facilement accessible par la vallée de la Loire ;
- Le Bourbonnais, situé à l'Ouest de l'autre côté de la Loire ;
- Le Beaujolais, situé à l'Est, région montagneuse qui contraint les déplacements en direction des vallées de la Saône et du Rhône.

En matière de planification urbaine, on recense sur le territoire début 2017 les documents suivants :

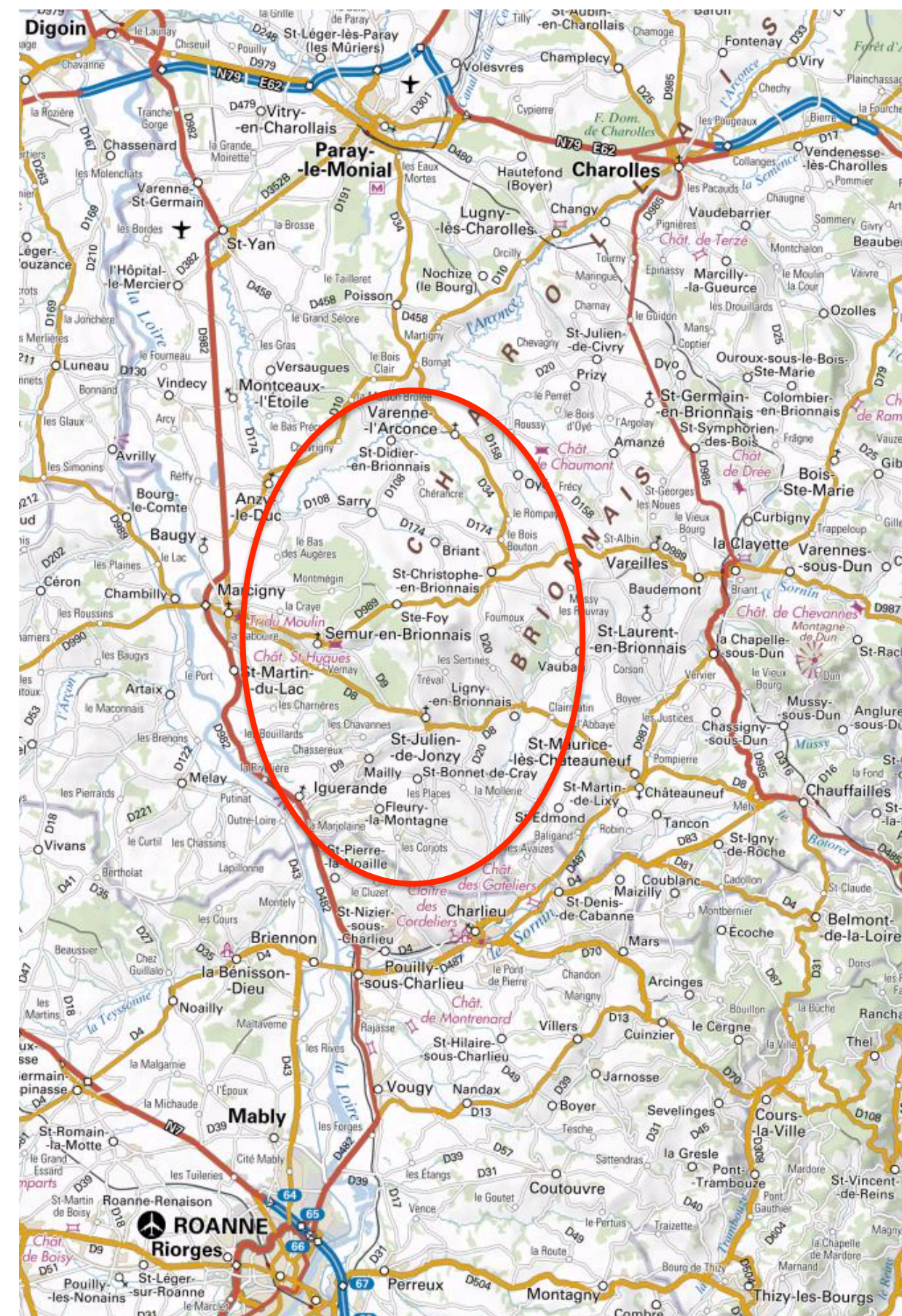
- Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Semur-en-Brionnais ;
- Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Fleury-la-Montagne ;
- Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Saint-Bonnet-de-Cray ;
- Une Carte Communale à Iguerande.

Les 10 autres communes ne disposant pas de document d'urbanisme local, elles sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La CCSB est comprise dans le périmètre du **Pays Charolais-Brionnais**, vaste bassin de vie à caractère rural composé de 128 communes et 9 intercommunalités, ce qui représente environ 90 000 habitants. Les 2 300 km² sont en grande partie occupés en prairies bocagères dédiées à l'élevage bovin (en particulier la race Charolaise).

À ce titre, la Communauté de communes est concernée par :

- Le **Contrat de Pays** du Charolais-Brionnais, lequel définit le financement des actions et projets arrêtés par la charte de Pays ;
- Le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) du Charolais-Brionnais, approuvé le 30 octobre 2014 ;
- La **Charte architecturale et paysagère** du Charolais-Brionnais, élaborée par le Pays et comprenant des fiches de recommandations sur les bonnes pratiques en matière de construction et d'aménagement.



Située au sein du bassin versant de la Loire, la CCSB est concernée par le **SDAGE Loire-Bretagne** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La gestion de l'eau potable est assurée par deux entités selon les communes : le Syndicat intercommunal des Eaux du Brionnais d'une part, et celui de la Vallée du Sornin d'autre part.

La Communauté de communes est également concernée par les documents supérieurs suivants :

- Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- Le Schéma régional climat énergie (SRCAE).

Par délibération du 12 octobre 2015, la Communauté de Communes du canton de Semur-en-Brionnais a prescrit l'élaboration d'un **PLUi** sur l'ensemble des 14 communes qui la composent. Ce travail doit permettre de répondre, à l'échelle du territoire spécifique du canton, aux grands objectifs suivants :

- Préserver le caractère rural et l'identité d'un territoire à forte dominante agricole tout en préparant son avenir sur les plans démographique, économique et environnemental ;
- Tirer parti d'un environnement naturel, paysager et patrimonial exceptionnel à sauvegarder mais offrant un réel potentiel de développement économique axé sur la valorisation d'un tourisme rural durable ;
- Compenser la faible densité du territoire et son relatif éloignement vis-à-vis des principaux pôles économiques, en préservant la qualité du cadre de vie et maintenant les équipements et services de proximité ;
- Renforcer l'accessibilité du territoire et sa connexion aux bassins de vie limitrophes en tenant compte de la hiérarchie du maillage énoncé dans le SCoT.

2. STRUCTURE URBAINE ET LOGEMENT



Exemples de structures urbaines éclatées : Fleury-la-Montagne et Saint-Christophe-en-Brionnais (bâti en rouge sur la carte).



2.A.2. La structure urbaine actuelle

aAnalyse de la structure urbaine

Le SCoT du Pays Charolais Brionnais propose de définir l'armature urbaine du territoire selon 3 niveaux :

- 8 villes ;
- 10 bourgs structurants ;
- 110 communes rurales.

Sur le territoire de la CCSB, Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais sont définis comme « bourgs structurants ». Les 12 autres communes sont considérées comme communes rurales.

L'organisation et le fonctionnement du canton de Semur-en-Brionnais mettent en évidence une structuration sans polarité ni grande ville motrice. De plus, si le territoire est concerné par les bassins de vie de plusieurs villes moyennes périphériques (Roanne, Charolles, Marcigny,...), il n'est pas réellement sous l'influence directe de grands centres urbains.

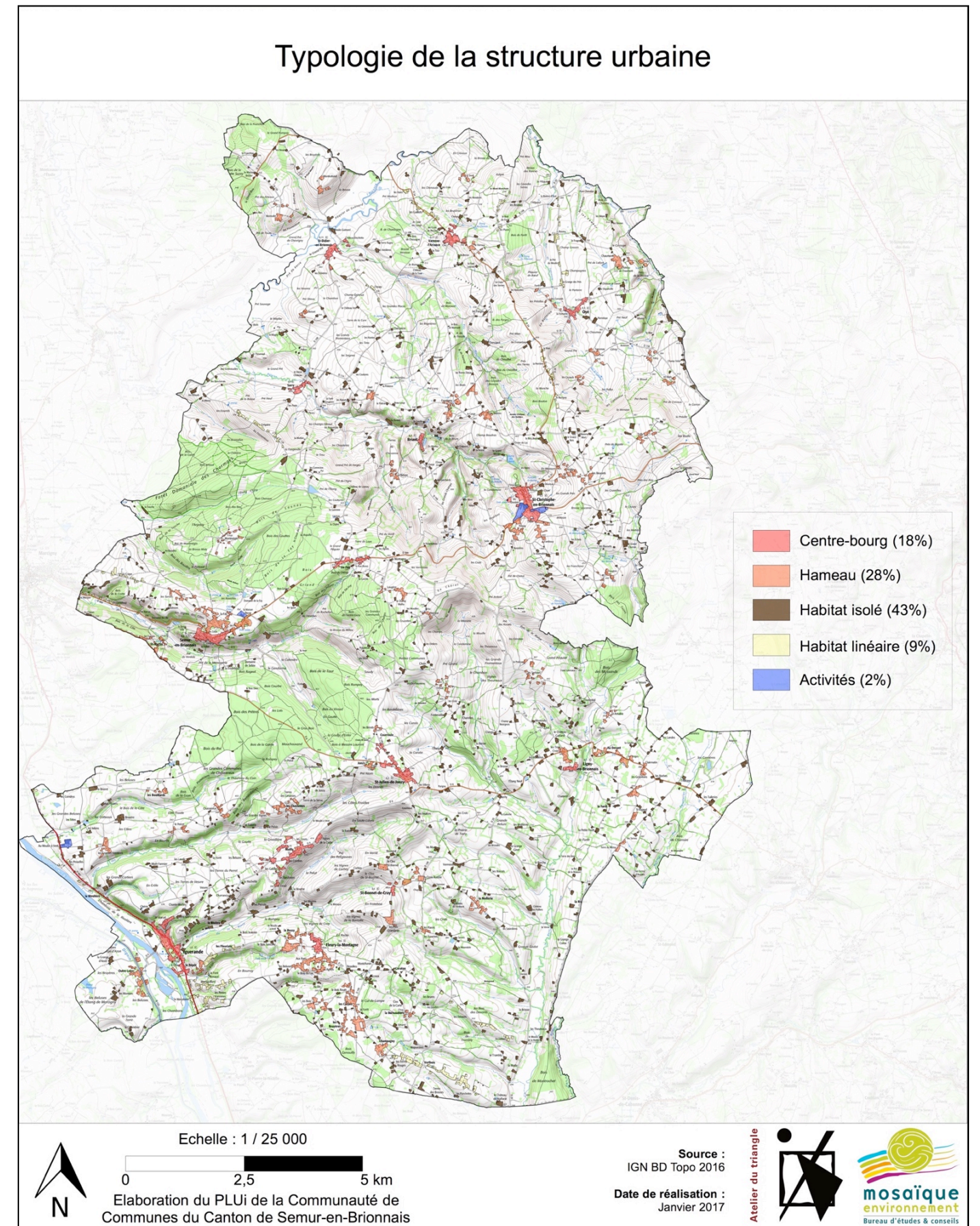
Le territoire se structure autour de plusieurs petites villes et bourgs dans un espace à dominante rurale, présentant un niveau de densité globalement très faible : 27 habitants au km², contre 65 à l'échelle départementale et 118 en France métropolitaine (source : INSEE 2015).

Ainsi, seule la commune la plus peuplée (Iguerande) atteint près de 1 000 habitants, lorsque 10 communes (sur les 14) en comptent moins de 500.

Ce maillage territorial original, composé de paysages agricoles, de villes, de bourgs de proximité, de villages, de hameaux et d'un habitat isolé est très spécifique au Brionnais.

Finalement, une lecture de la structure urbaine fait apparaître :

- Un habitat rural historiquement dispersé ;
- De nombreux hameaux plus au moins structurés autour de vieilles bâtisses et corps de ferme ;
- Des développements urbains récents qui s'insèrent dans la trame historique... ou produisent leur propre forme souvent moins qualitative (mitage, habitat linéaire,...) ;
- Une implantation diffuse des équipements et des activités économiques (peu de zones dédiées).



carte 1. **Typologie de la structure urbaine**

b Structures des centres des principales polarités du canton

Des configurations assez différentes :

- Iguerande : structure de bourg historique (ville haute) et développement linéaire 19^{ème} le long de la RD 982 ;
- Saint-Christophe en Brionnais : structuration le long d'un axe principal et autour du marché aux bestiaux, puis développement des hameaux et mitage ;
- Semur-en-Brionnais : centre-bourg constitué autour de la collégiale et du château, puis développement important des hameaux.



c Structures de centre-bourg

Les communes de Briant (1), Sarry (2) et Saint-Didier-en-Brionnais (3) disposent d'un centre-bourg dont la structure est particulièrement marquée et resserrée.



En revanche, certains centres-bourgs se caractérisent par une structure plus complexe. C'est le cas, par exemple, de Saint-Julien-de-Jonzy (4) et Ligny-en-Brionnais (5).



d Structures en hameaux

Une structure de hameau désigne tout regroupement de construction qui se distingue du bourg du fait de sa faible taille et de l'absence de bâtiment d'usage collectif.

Les hameaux constituent une implantation caractéristique du Brionnais. Toutes les communes disposent de plusieurs hameaux regroupant des corps de fermes, des logements anciens réhabilités et souvent des constructions plus récentes. Pour autant, ils peuvent présenter des physionomies très différentes :

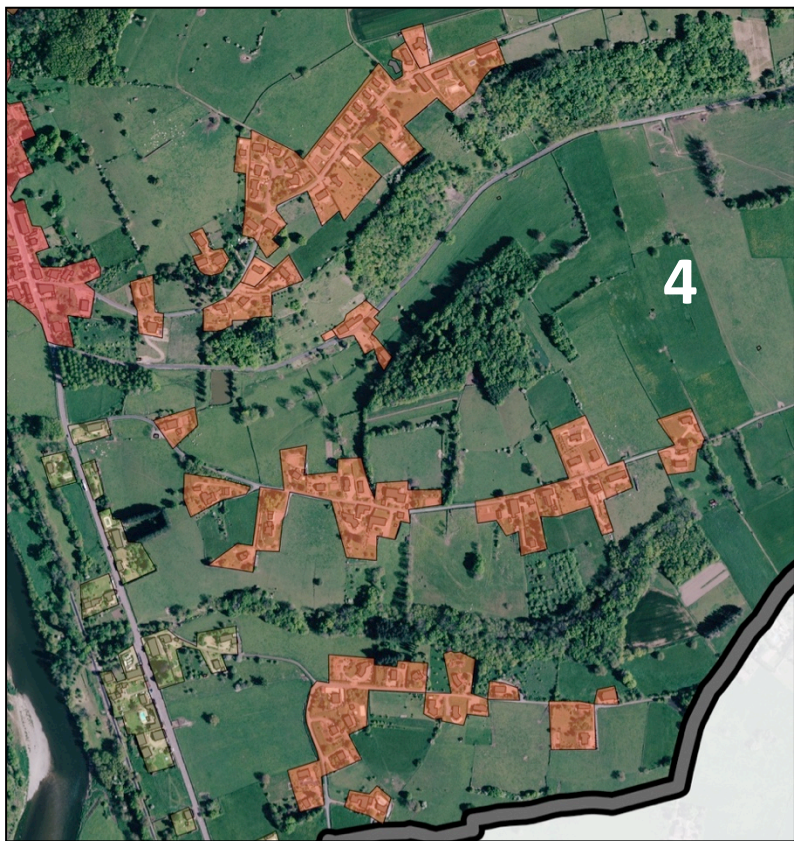
A l'Est de la commune d'Oyé, le petit hameau de **Chaumont** (1) est bien structuré autour du Château, tandis que celui d'**Orval** (2) regroupe plusieurs anciennes bâtisses réhabilitées.



D'un point de vue formelle, le hameau de **Montmégin à Semur-en-Brionnais** (3) présente une structure très éclatée. Une seule analyse cartographique pourrait identifier le bâti comme isolé, et non comme véritablement constitutif d'un hameau. Pourtant, son implantation originale au cœur de la clairière du même nom et la présence d'une belle chapelle romane réhabilitée, participent à son identification en tant que hameau au sein de la structure urbaine de la commune.



A **Iguerande** (4), les hameaux de Montguillard, Fleuriats et Petites Varennes ont connu un développement urbain récent important, avec des constructions qui ne s'insèrent pas toujours de façon optimale dans le paysage et la trame bâtie historique. Ceux-ci s'étirent le long des routes qui parcourent le rebord de plateau.



A **Fleury-la-Montagne** (5), la limite des hameaux historiques (les Corjots, les Bruyères, les Bois...) tend à s'estomper avec les développements récents qu'ils ont connus.

La frontière entre hameau et habitat isolé devient ainsi difficile à définir.



e L'habitat isolé et linéaire

La structure d'habitat isolé est historique, à travers notamment les fermes anciennes dispersées sur tout le territoire.

Bien que l'activité agricole parvienne à maintenir un dynamisme important, de nombreux bâtiments ont été réhabilités en logement.

Ce type d'implantation est marquant dans le paysage sur l'ensemble des 14 communes.

On peut l'illustrer avec le lieudit **Sernier** à l'Est de Saint-Christophe-en-Brionnais (1).



L'habitat dit « linéaire » se caractérise par un développement urbain le long des voies de dessertes, une implantation de part et d'autre d'un axe routier.

Sans en être une des caractéristiques, ce type d'implantation est visible le long de quelques routes du territoire, notamment au **Sud de Saint-Bonnet-de-Cray à Verbois** (2), ou à **Iguerande** le long de la route départementale.



f Zones d'activités

La communauté de commune compte peu de zones d'activités. On en trouve une à **Iguerande** (1), **Semur-en-Brionnais** (2) et **Saint-Christophe-en-Brionnais** (3).



Les autres communes accueillent également des activités commerciales et artisanales mais dans une moindre proportion et souvent de manière dispersée à travers la commune.



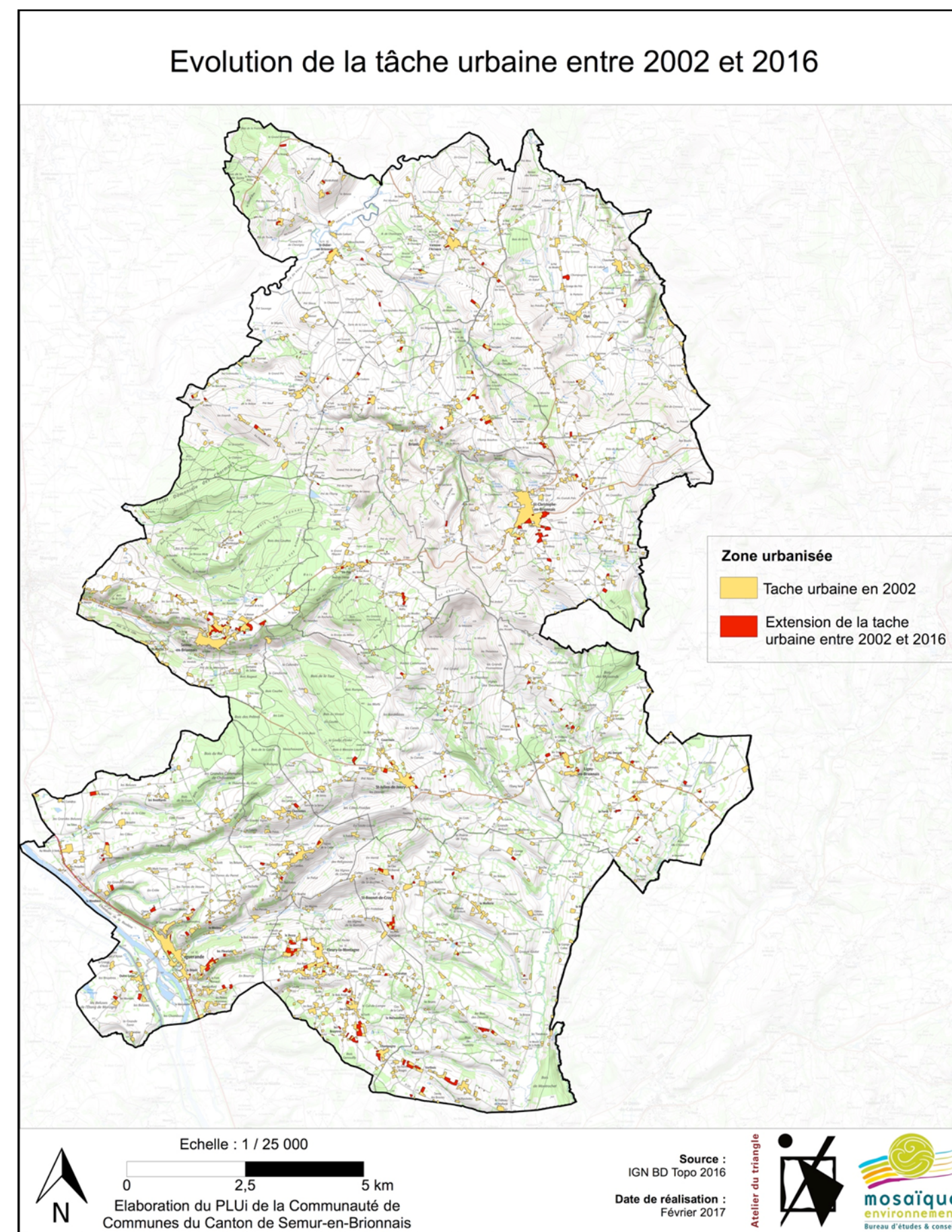
2.A.3. La tâche urbaine

La tâche urbaine représente près de 724 ha en 2016, contre seulement 652 ha en 2002, soit une hausse de +11%.

Cette progression de 76 ha est à attribuer aux fonctions suivantes :

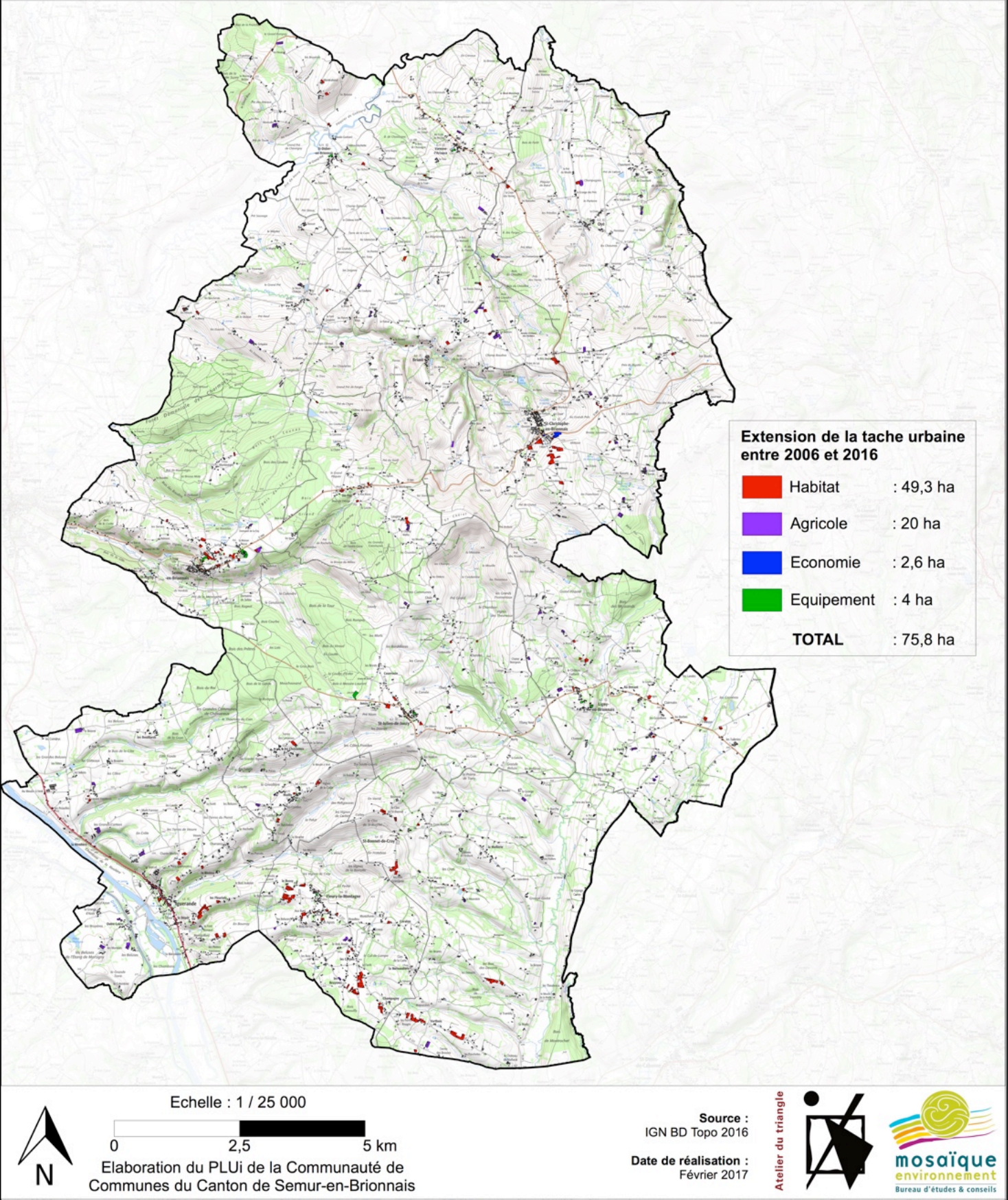
- 65% à l'habitat (49,3 ha)
- 26% à l'agriculture (20 ha)
- 5% aux équipements (4 ha)
- 4% à l'économie (2,6 ha)

Sur cette même période 2002-2016, le canton a gagné près de 210 nouveaux logements. Ainsi, la progression de la tâche urbaine a dominante d'habitat (+ 49,3 ha) traduit une densité d'environ 4,3 logements / ha.



carte 2. **Évolution de la tâche urbaine**

Evolution de la tâche urbaine entre 2002 et 2016



carte 3. Évolution de la tâche urbaine par fonction

2.A.4. La densité

Le **Schéma de Cohérence Territorial du Pays Charolais-Brionnais** dont la Communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais fait partie, encadre le principe de densité.

La densité moyenne préconisée par le SCoT diffère selon que la commune soit définie comme « villes », « bourgs structurants » ou « communes rurales ».

Afin de respecter un lien de compatibilité, la densité moyenne de logements à définir pour le calcul de l'enveloppe foncière à urbaniser dans les documents d'urbanisme devra être la suivante :

- Pour les **bourgs structurants** (Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais) : 12 logements par hectare minimum (hors les surfaces des voiries et espaces publics nécessaires aux logements)
- Pour les **communes rurales** (12 autres communes du canton) : 10 logements par hectare minimum (hors les surfaces des voiries et espaces publics nécessaires aux logements).

Dans le cadre de ce calcul, les surfaces dédiées aux voiries et espaces publics sont estimées à **20 % maximum**.

Sur le territoire, des formes de développement urbain très diverses peuvent s'observer, comme vue précédemment.

Globalement, le territoire présente des niveaux de densité en-deçà des objectifs posés par le SCoT.

Les exemples proposés ci-après font mention de densités brutes, comprenant les espaces et équipements (voiries notamment).

2.B. LE LOGEMENT

2.B.1. Le parc de logements

a Structure du parc de logements

La structure du parc se caractérise par une prédominance des résidences principales qui représentent près des ¾ des logements. C'est toutefois moins qu'à l'échelle départementale (83% du parc).

En 2015, le territoire comptait un total de 3 157 logements, dont 2 278 résidences principales, 576 secondaires et 303 logements vacants.

b Évolution du parc

Le nombre de logement est en légère augmentation sur le territoire de la CCSB, avec une hausse de près de 5% entre 2010 et 2015. Ainsi, chaque année près de 28 logements sont produits sur la Communauté de communes.

On observe toutefois de grandes disparités d'une commune à l'autre. Certaines communes enregistrent des croissances de leur parc supérieures à 10% entre 2010 et 2015, tandis que d'autres connaissent une stagnation.

Concernant les résidences principales, qui représentent 72% du parc intercommunal, leur nombre croît quasiment dans les mêmes proportions que l'ensemble des logements : +4% entre 2010 et 2015. 95 résidences principales ont ainsi été construites entre 2010 et 2015.

Là encore, les dynamiques communales sont diverses : Ligny-en-Brionnais compte moins de résidences principales en 2015 qu'en 2010, tandis que Saint-Julien-de-Jonzy, Semur-en-Brionnais et Saint-Didier-en-Brionnais ont connu une production supérieure à 10% entre 2010 et 2015.

En 2015, les résidences secondaires représentent encore près d'1 logement sur 5 (18%), contre moins d'1 sur 10 à l'échelle départementale (7,5%). Ainsi, leur poids relatif n'est pas négligeable.

Le nombre de résidences secondaires est toutefois en diminution : -8% entre 2010 et 2015. Ce recul atteint -18% pour Saint-Bonnet-de-Cray. Cela traduit dans une certaine mesure le fait que de nombreuses résidences « secondaires » soient devenues « principales ».

Seules 4 communes semblent compter davantage de résidences secondaires en 2015 qu'en 2010 : il s'agit de Varenne-L'Arconce, Sainte-Foy, Saint-Julien-de-Jonzy et Briant.

Concernant la vacance, elle atteint 9,6% en 2015 sur l'ensemble de la CCSB.

Le phénomène s'observe dans des proportions semblables à l'échelle du département de Saône-et-Loire (10%).

La vacance dans le logement progresse de 14% entre 2010 et 2015.

Le phénomène représente ainsi 28% de la production totale de logements observée sur cette période sur l'ensemble de la CCSB : sur les 139 logements produits au global, 39 renvoient en réalité à une augmentation de la vacance.

3 communes voient leur nombre de logements vacants plus que doubler ; tandis que le phénomène est en régression sur 8 autres communes.

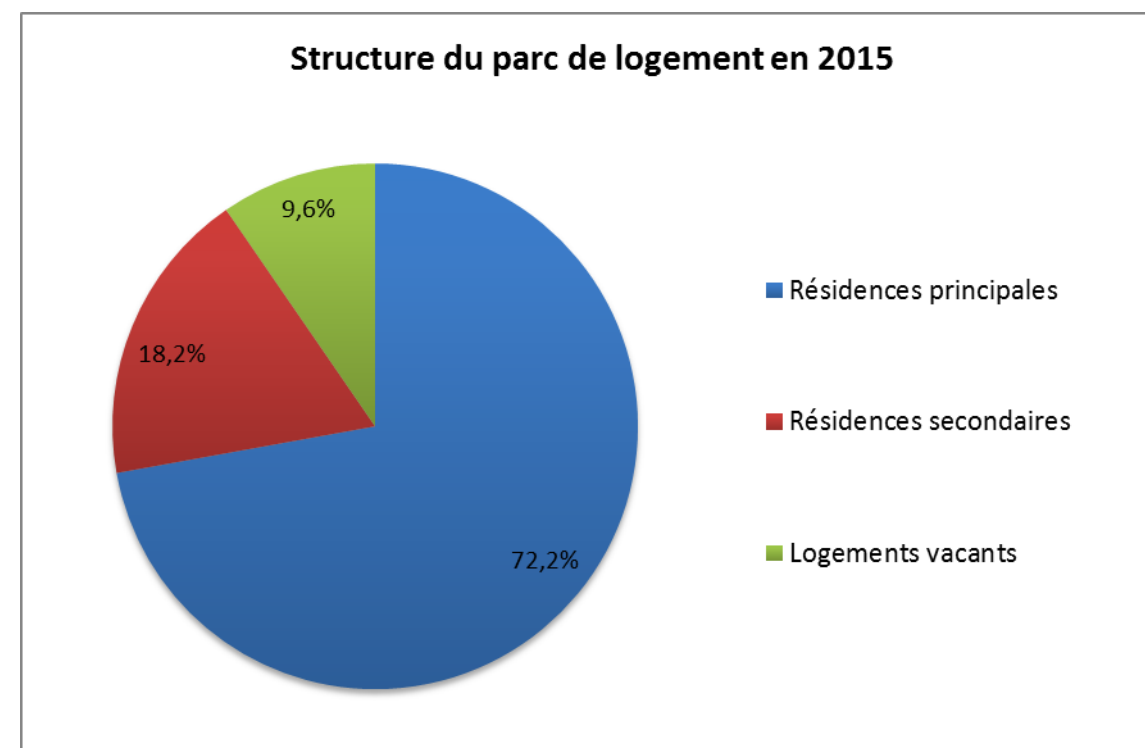
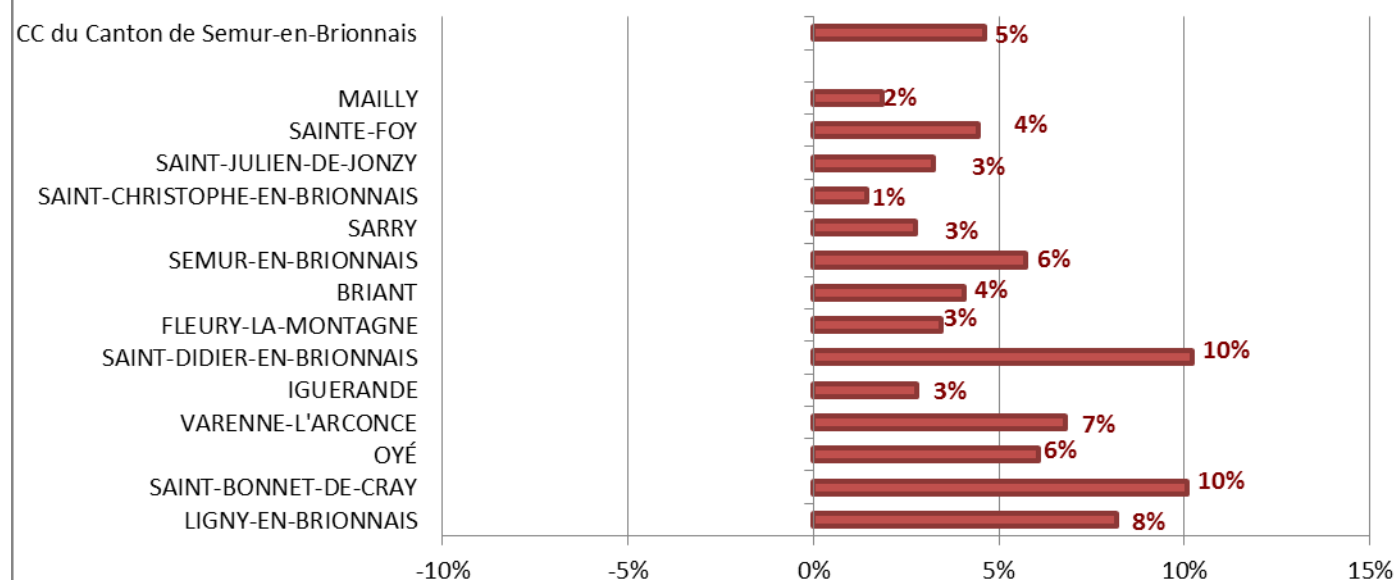
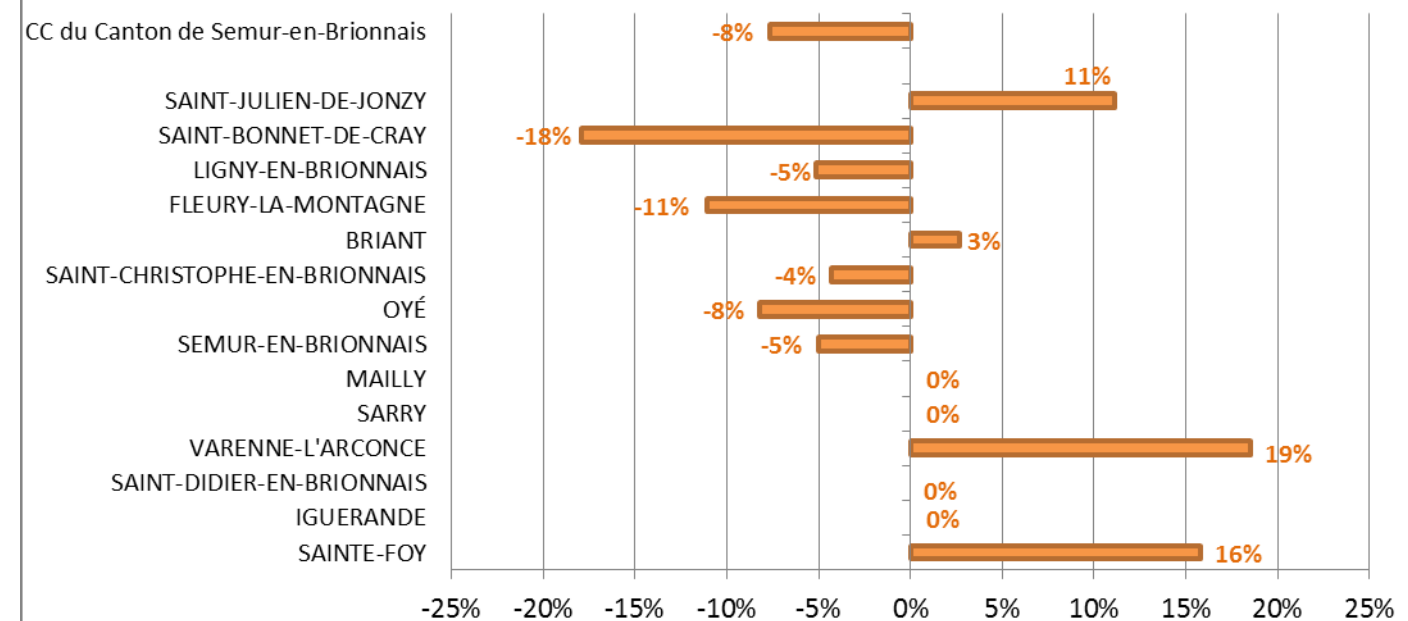


Figure 1. Structure du parc de logements

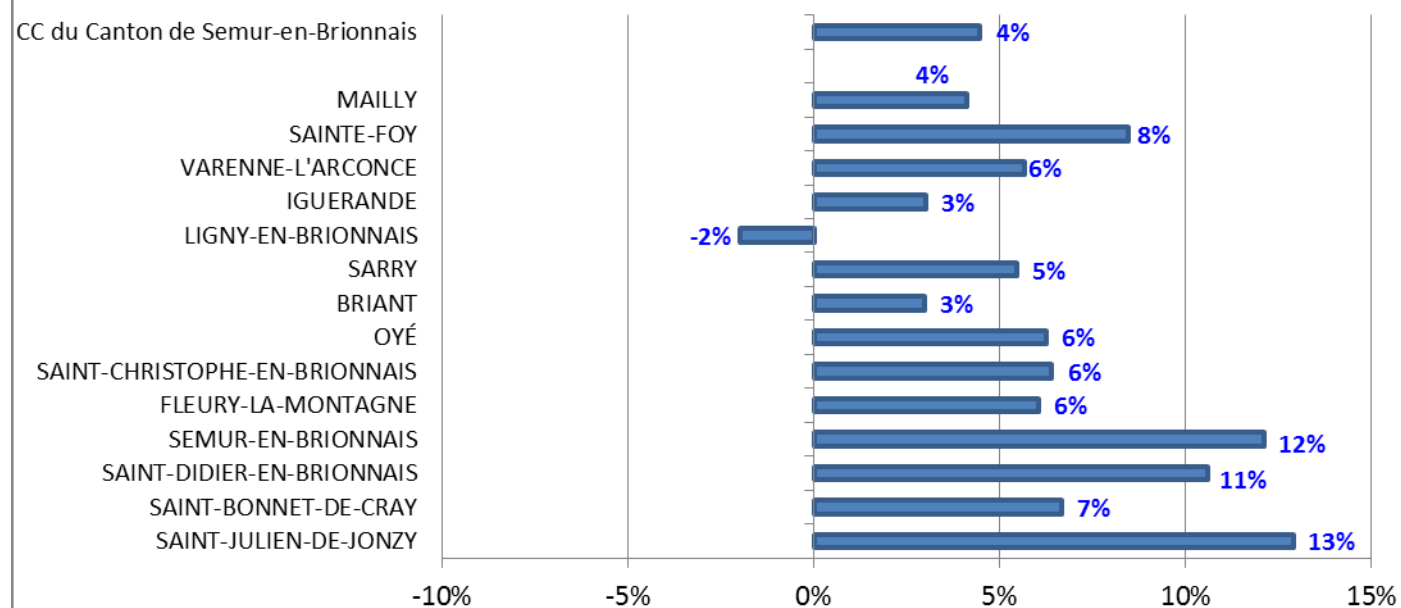
Evolution du nombre de logements entre 2010 et 2015



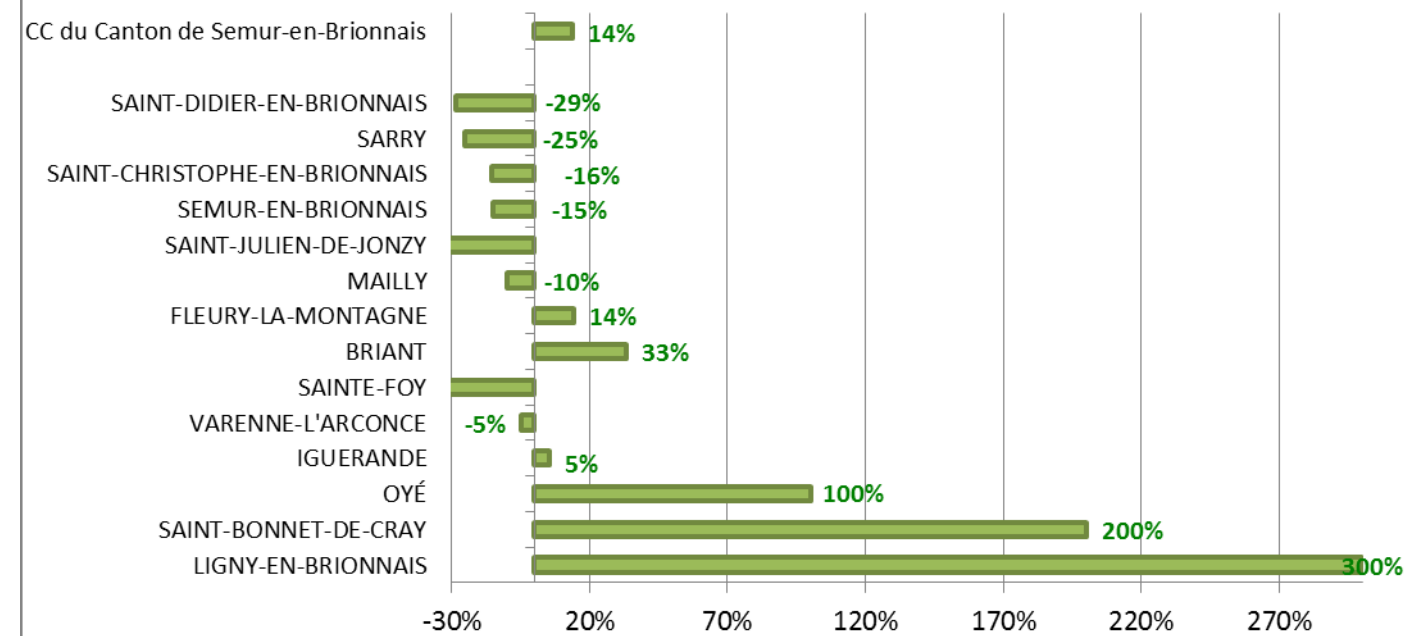
Evolution du nombre de résidences secondaires entre 2010 et 2015



Evolution du nombre de résidences principales entre 2010 et 2015



Evolution du nombre de logements vacants entre 2010 et 2015



cBilan de l’OPAH

Conscient d’un certain nombre de problématiques particulières liés à l’ancienneté d’une grande part du parc de logement du territoire (environ 75% des résidences principales ont été construites avant 1970) la Communauté de Communes, en association avec sa voisine la CC de Marcigny, a engagé des Opérations d’Améliorations de l’habitat dans l’idée de pouvoir faire évoluer son parc sur trois points particuliers :

- l’amélioration énergétique des logements
- l’adaptation au vieillissement de la population
- la remise sur le marché de la location de logements vétustes.

Le bilan de la dernière OPAH (2013 – 2017) donne les résultats suivants sur les 168 dossiers déposé pendant cette période.

Les dossiers des propriétaires occupants

159 dossiers ont été déposés. Pour l’essentiel, ils concernaient l’amélioration énergétique (125 dossiers) et l’adaptation pour une plus grande autonomie des habitants (31 dossiers).

Sur ce sujet la conclusion du bilan est

Réalisation des objectifs propriétaires occupants

En nombre de logements

Sur ces quatre années d’OPAH, les dossiers « Habiter Mieux » ainsi que les dossiers LHI n’ont pas atteints les objectifs qui avaient été validés. La tendance inverse s’observe pour les projets autonomie qui ont atteints 400 % des objectifs.

Tableau 5 : Réalisation des objectifs en nombre de logements

Résultat en nombre de logements	TOTAL OPAH		
	Prévus	Réalisés	%
Habiter Mieux	109	126	116 %
Autonomie	15	30	200 %
LHI	17	3	18 %
Total OPAH	141	159	113 %

D’un point de vue plus global, les objectifs ont été atteints pour ces quatre années d’OPAH. Toutefois, ce sont les dossiers Habiter Mieux et autonomie qui permettent d’atteindre les objectifs globaux. En effet, les objectifs pour les dossiers de type LHI sont loin d’être réalisés, puisque seuls trois dossiers ont été déposés sur un total de 17.

Les dossiers des propriétaires bailleurs

9 dossiers ont été déposés.

Réalisation des objectifs propriétaires bailleurs

En nombre de logements

Sur ces quatre années d’OPAH,

Tableau 10 : Réalisation des objectifs en nombre de logements

Résultat en nombre de logements	TOTAL OPAH		
	Prévus	Réalisés	%
Total OPAH	22	11	50 %

Les logements locatifs ayant été réhabilités ont tous faits partis de la thématique « dégradation lourde ». Les objectifs sont atteints à hauteur

de 50 %.

Conclusion

Ce bilan montre que le territoire a la possibilité réelle de contribuer à l’amélioration de la qualité des logements occupés par leur propriétaire dans le sens de la prise en compte des défis posés à la fois par la transition énergétique et à la fois par le vieillissement de sa population.

En revanche ce bilan montre combien il est difficile d’agir sur la question de la remise sur le marché de logements aujourd’hui vacants.

2.B.2. La production de logements

	Constructions nouvelles				Constructions sur bâtiments existants				Ensemble des constructions
	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Total nombre de logements commencés	Nombre de logements commencés individuels purs	Nombre de logements commencés individuels groupés	Nombre de logements commencés collectifs	Total nombre de logements commencés	Total
2005	19	0	2	21	25	0	0	25	46
2006	32	4	0	36	9	0	0	9	45
2007	17	3	3	23	15	0	0	15	38
2008	13	3	2	18	7	0	0	7	25
2009	12	1	0	13	2	0	0	2	15
2010	14	0	0	14	0	0	0	0	14
2011	17	5	2	24	7	0	0	7	31
2012	14	0	0	14	4	0	0	4	18
2013	21	0	0	21	3	0	0	3	24
2014	5	0	0	5	0	0	0	0	5
2005-2014	164	16	9	189	72	0	0	72	261
%	87%	8%	5%	72%	100%	0%	0%	28%	100%

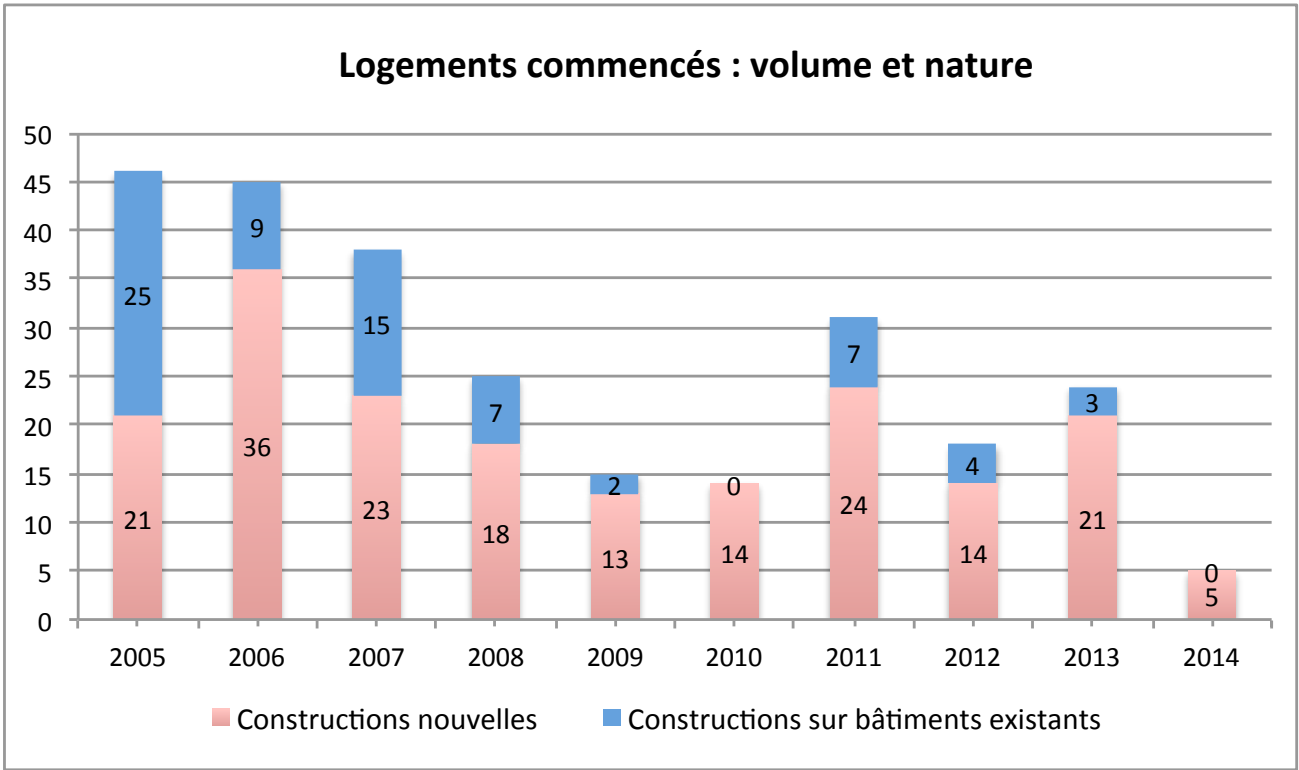
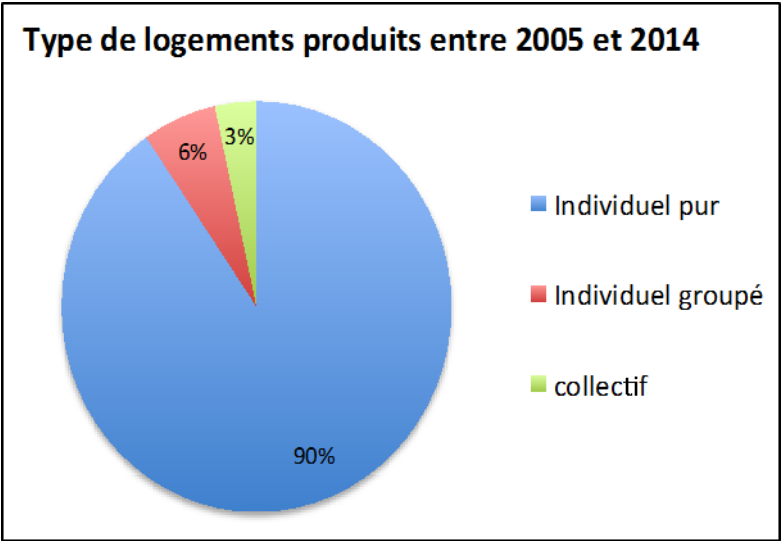
Figure 2. Production de logements (source SITADEL)

Depuis 2005, le territoire a connu une production annuelle de logements très variable, la moyenne se situant à près de 26 logements par an.

La tendance est à la baisse.

Sur les 261 logements produits en 10 ans, 189 (soit 72%) concernent des constructions nouvelles et 72 (28%) renvoient à des réhabilitations.

Concernant la typologie des logements produits depuis 2005, l'individuel pur prédomine largement : près de 9 constructions nouvelles sur 10, et la totalité des projets de réhabilitation



2.B.3. Enjeux en matière de logements

- Préserver la qualité du cadre de vie du territoire, en intégrant l'enjeu paysager et architectural dans le projet de développement urbain ;
- Prévoir le développement futur du territoire en adoptant une approche différenciée qui tienne compte des spécificités de chaque partie du territoire de la CC ;
- Définir des niveaux de densité raisonnables, qui répondent aux enjeux liés au renouvellement urbain, tout en tenant compte de la spécificité du territoire (identité rurale, habitat historiquement dispersé,...) ;
- Favoriser et poursuivre la réhabilitation du bâti ancien ;
- Poursuivre la diversification de l'offre du parc de logements afin de répondre à l'ensemble des demandes (logement social, adapté aux personnes âgées, logement intermédiaire,...) ;
- Stopper l'habitat linéaire.



Saint-Christophe-en-Brionnais
 Lotissement l'Allée (entrée Sud du bourg)
 Densité brute : 11 logements / ha



Semur-en-Brionnais
 Nouvelle opération OPAC
 Densité brute : 17 logements / ha



Semur-en-Brionnais
 Lotissement au dessus de l'école
 Densité brute : 10 logements / ha





Commune d'Iguerande
Hameau des Fleuriats
Densité brute : 4,3 logements / ha



Commune de Briant
Frontigny (principal hameau)
Densité brute : 2,4 logements / ha



Commune de Fleury-la-Montagne
Hameau du Bussy
Densité brute : 4,8 logements / ha



2.C. SYNTHÈSE DES ENJEUX EN MATIÈRE DE STRUCTURE URBAINE ET LOGEMENT

Atouts	Faiblesses
• Une attractivité territoriale qui repose sur : ○ Un cadre de vie de qualité ○ Un prix du foncier raisonnable ○ Une qualité architecturale préservée et de fortes valeurs patrimoniales • L'habitat individuel et dispersé : un marqueur historique et identitaire, qui répond aujourd'hui à une demande forte • Le bâti ancien représente : ○ Des valeurs patrimoniales fortes ○ Un potentiel en réhabilitation ○ Des bonnes pratiques en termes d'insertion paysagère et de bioclimatisme • Une progressive diversification de l'offre de logements et des services à la personne • Des dynamiques de construction différentes selon les communes, qui permettent de répondre à des attentes tout aussi spécifiques	• Des logiques de constructions et d'implantation qui dépendent fortement du dynamisme de bassins de vie et d'emplois extérieurs au territoire • Un fort mitage du territoire qui pose la question du coût des réseaux et des équipements, du maintien des services et des commerces, et de la dépendance à la voiture • Des formes récentes de développements urbains peu qualitatives : habitat linéaire, densités contraintes... • Un parc de logements caractérisé par des typologies très peu diversifiées (avec une large prédominance de l'individuel) ... mais qui répond à une demande tout aussi spécifique • Une vacance relativement limitée mais que l'on retrouve ponctuellement dans de nombreux centres-bourgs
Enjeux	
• Préserver la qualité du cadre de vie du territoire, en intégrant l'enjeu paysager et architectural dans le projet de développement urbain ; • Prévoir le développement futur du territoire en adoptant une approche différenciée qui tienne compte des spécificités de chaque partie du territoire de la Communauté de Communes ; • Définir des niveaux de densité raisonnables, qui répondent aux enjeux liés au renouvellement urbain, tout en tenant compte de la spécificité du territoire (identité rurale, habitat historiquement dispersé,...) ; • Favoriser et poursuivre la réhabilitation du bâti ancien • Poursuivre la diversification de l'offre du parc de logements afin de répondre à l'ensemble des demandes (logement social, adapté aux personnes âgées, logement intermédiaire...) • Conforter les hameaux en posant des règles précises de constructibilité, tout en laissant une certaine souplesse ; • Stopper l'habitat linéaire.	

3. LA POPULATION



3.A. EVOLUTION ET REPARTITION DE LA POPULATION

3.A.1. Évolution de la population

Après avoir fortement diminuée entre 1968 et 1990 (perte de 728 habitants), le territoire retrouve une croissance démographique positive.

En 2015, la Communauté de communes comptait 5 216 habitants. Cela représente un gain de 184 habitants par rapport au recensement de 2010, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,7%. À titre de comparaison, sur cette même période, le département de Saône-et-Loire connaît une évolution moyenne de -0,01% par an.

Entre 2010 et 2015, les communes ayant vu leur population augmenter dans les plus fortes proportions sont Saint-Julien-de-Jonzy (+2,3%/an), Saint-Bonnet-de-Cray (+1,6%/an) ainsi que Semur-en-Brionnais (+1,5%/an). À contrario, 4 communes ont connu une perte de population (Ligny-en-Brionnais, Varenne-l'Arconce, Briant et Iguerande).

	2010	2015	Evolution moyenne annuelle en %
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	292	327	2,3%
SAINT-BONNET-DE-CRAY	448	484	1,6%
SEMUR-EN-BRIONNAIS	609	655	1,5%
SAINTE-FOY	124	133	1,4%
FLEURY-LA-MONTAGNE	638	680	1,3%
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	490	520	1,2%
OYE	290	308	1,2%
SARRY	120	123	0,5%
MAILLY	153	156	0,4%
SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS	148	149	0,1%
IGUERANDE	1010	1003	-0,1%
BRIANT	228	224	-0,4%
VARENNE-L'ARCONCE	128	122	-1,0%
LIGNY-EN-BRIONNAIS	354	332	-1,3%
CC du Canton de Semur-en-Brionnais	5 032	5 216	0,7%
Saône et Loire	555663	555408	-0,01%

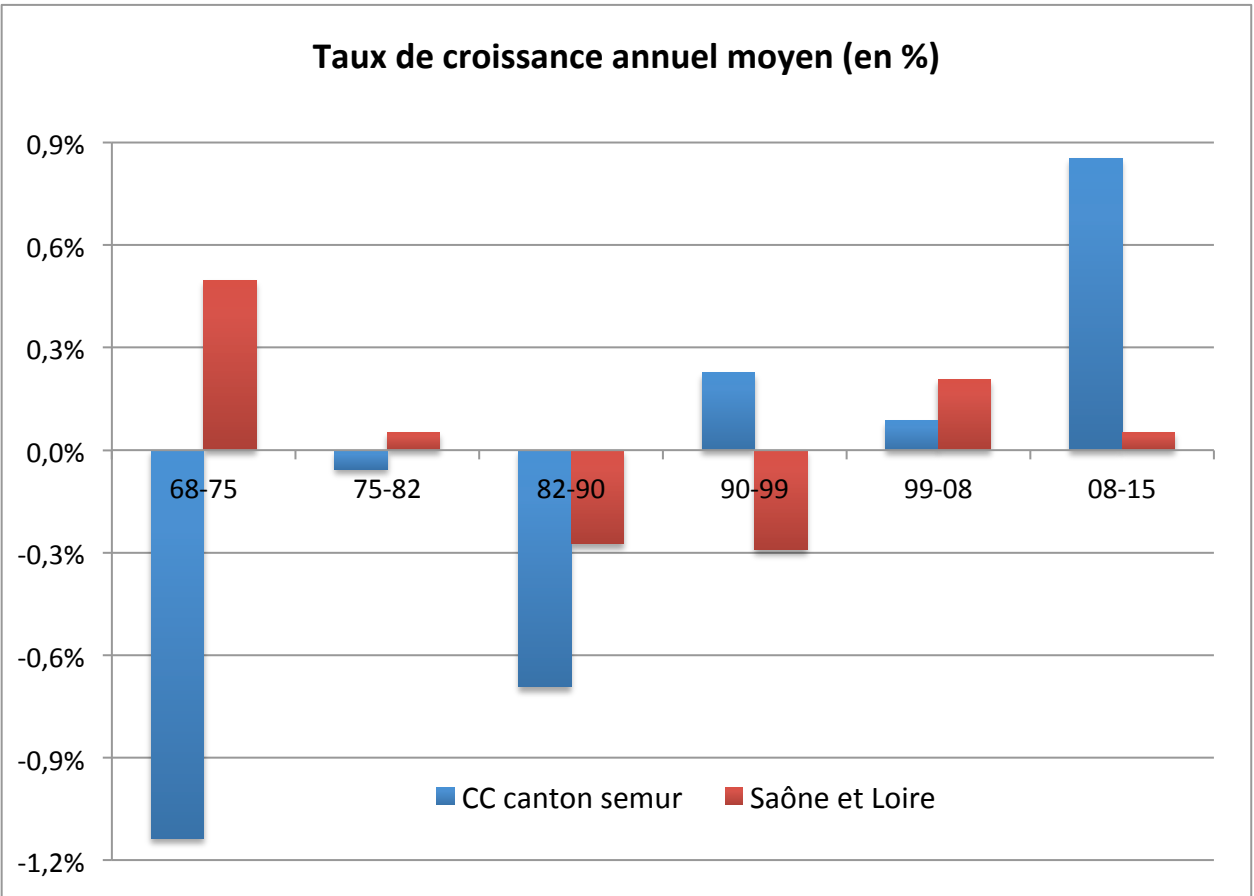
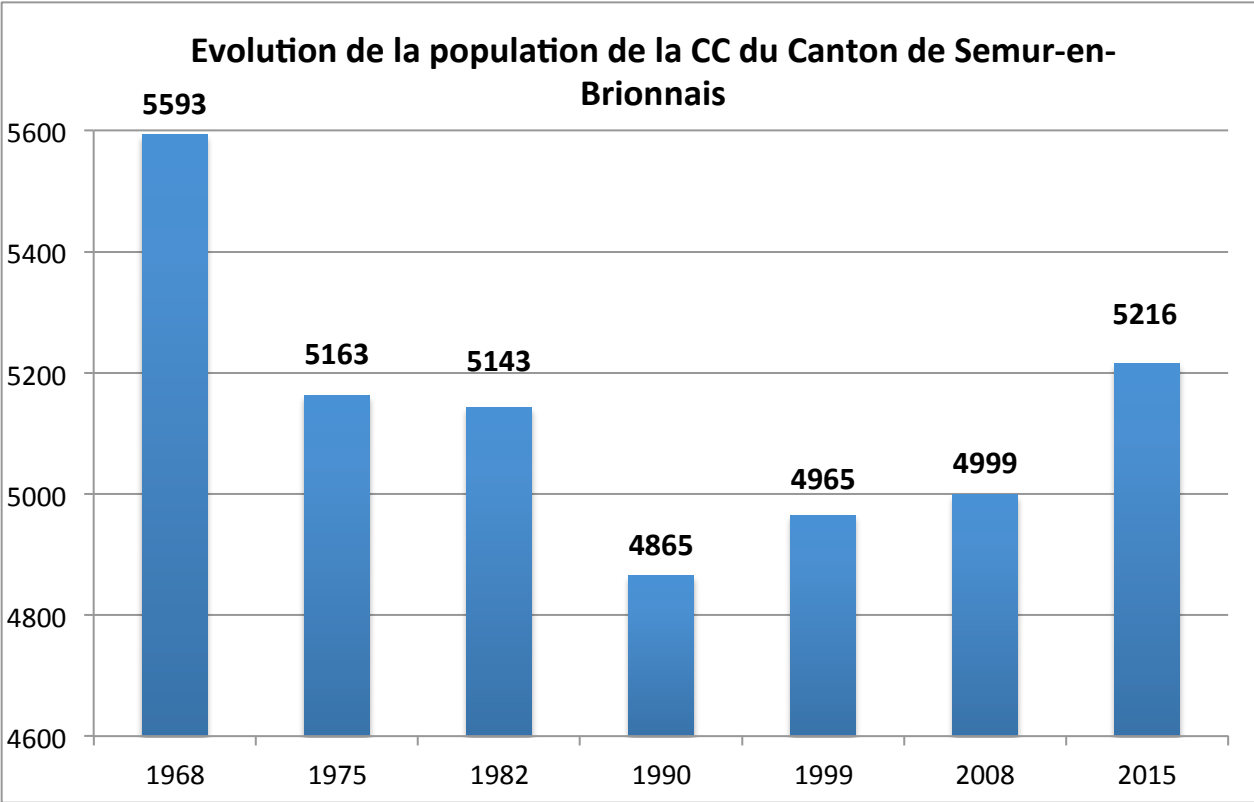
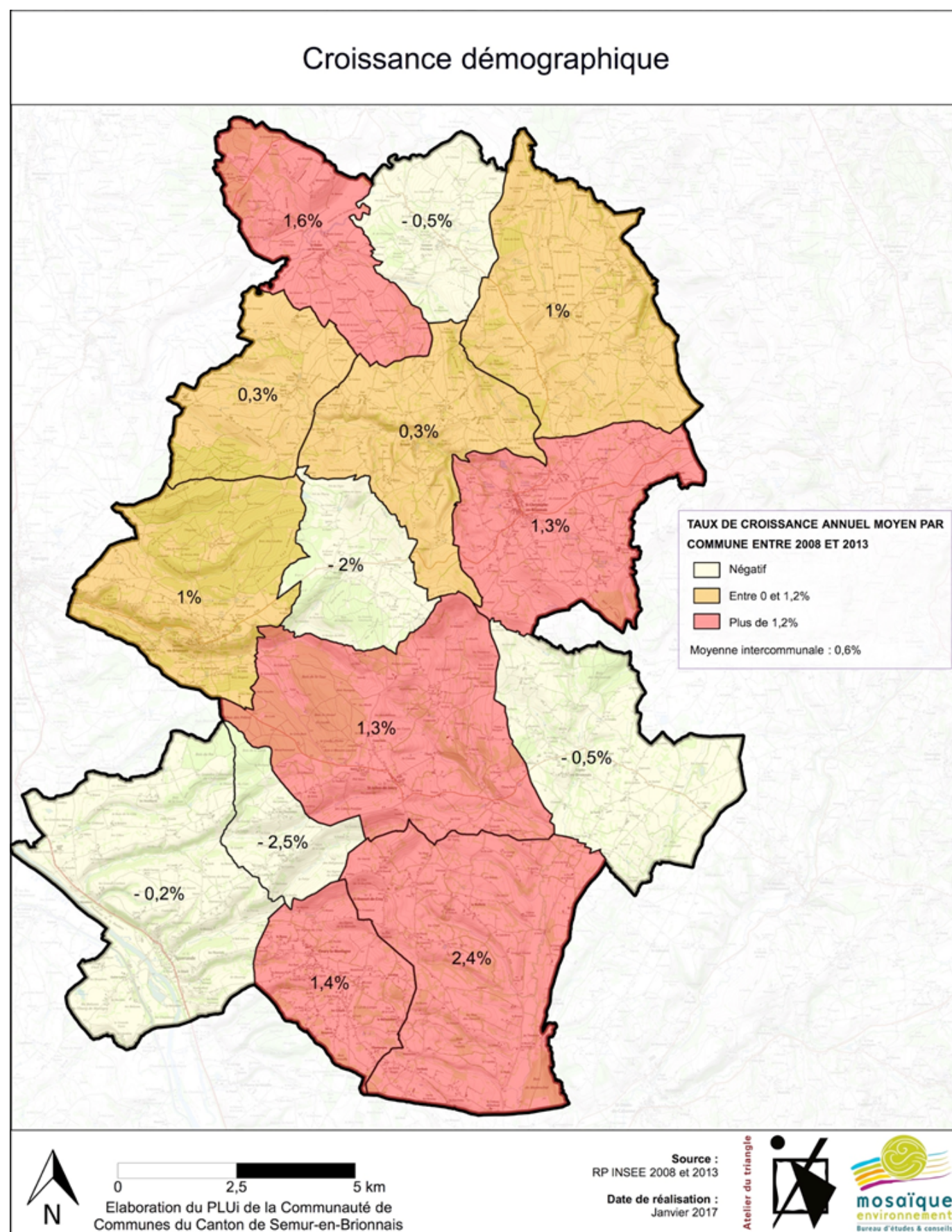


Figure 3. Evolution de la population



carte 4. Croissance démographique

3.A.2. Répartition géographique de la population

La population est inégalement répartie sur le territoire de la Communauté de communes.

Iguerande, avec ses 1003 habitants (en 2015), concentre près d'1 habitant sur 5 du canton (19%) ; tandis que Fleury-la-Montagne, Semur-en-Brionnais, Saint-Christophe-en-Brionnais et Saint-Bonnet-de-Cray représentent chacune entre 9 et 13% de la population intercommunale.

Les 9 autres communes représentent à peine plus d'un tiers (36%) de la population du canton, avec une population communale moyenne de 208 habitants.

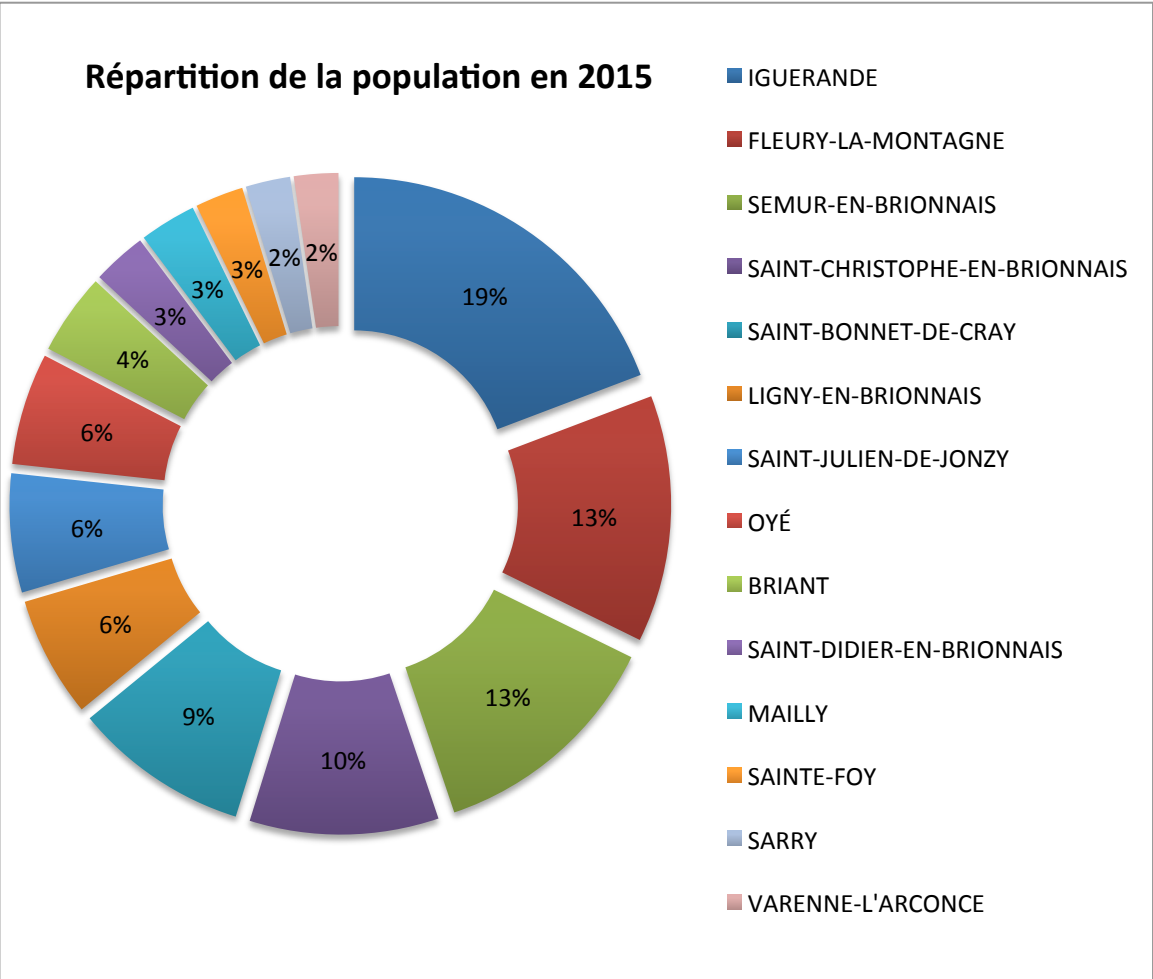
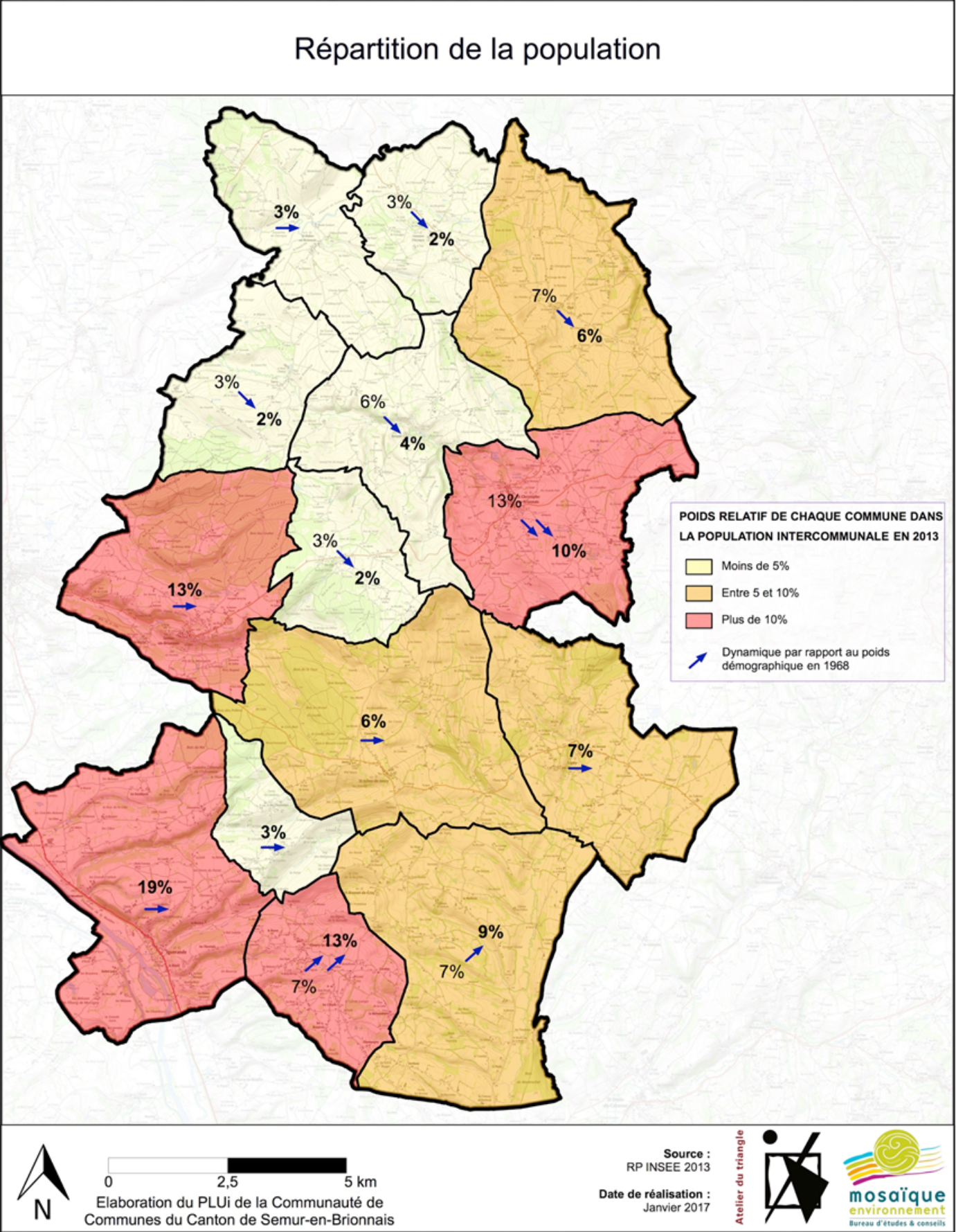


Figure 4. Répartition de la population en 2015



carte 5. Répartition de la population

3.A.3. Évolution du poids démographique de chaque commune

De façon générale, la tendance est à un renforcement des polarités démographiques. Autrement dit, les communes qui étaient déjà les plus peuplées en 1968 sont celles qui voient leur poids démographique relatif conforté. La progression de Fleury-la-Montagne est particulièrement forte (de 7 à 13%). Tandis que Saint-Christophe-en-Brionnais fait figure de contre-exemple (de 13 à 10%). Il en résulte que les communes plus modestes voient leur poids relatif diminuer progressivement.

3.A.4. Décomposition de la variation annuelle de la population

Une lecture plus fine de l'évolution de la population observée à l'échelle de l'intercommunalité permet de mettre en évidence un taux de croissance démographique tiré à la hausse par un solde migratoire.

En effet, si la population retrouve un dynamisme positif à partir de 1990, ce n'est due au solde naturel qui demeure négatif - bien qu'en augmentation - depuis 1968 (compris entre - 0,5% et - 0,1% par an).

Entre 2010 et 2015, le taux de croissance annuel moyen de 0,7% se décompose comme suit :

- Solde naturel : - 0,1% / an
- Solde migratoire : + 0,9% / an

Cela rend compte de l'attractivité du territoire du canton de Semur-en-Brionnais pour des populations nouvelles.

3.A.5. Évolution de la taille des ménages

Comme constaté à l'échelle nationale, la taille des ménages est en constante diminution.

Selon l'INSEE, elle est passée en moyenne de 2,9 personnes par résidence principale en 1968, à 2,6 en 1990 puis 2,2 en 2015.

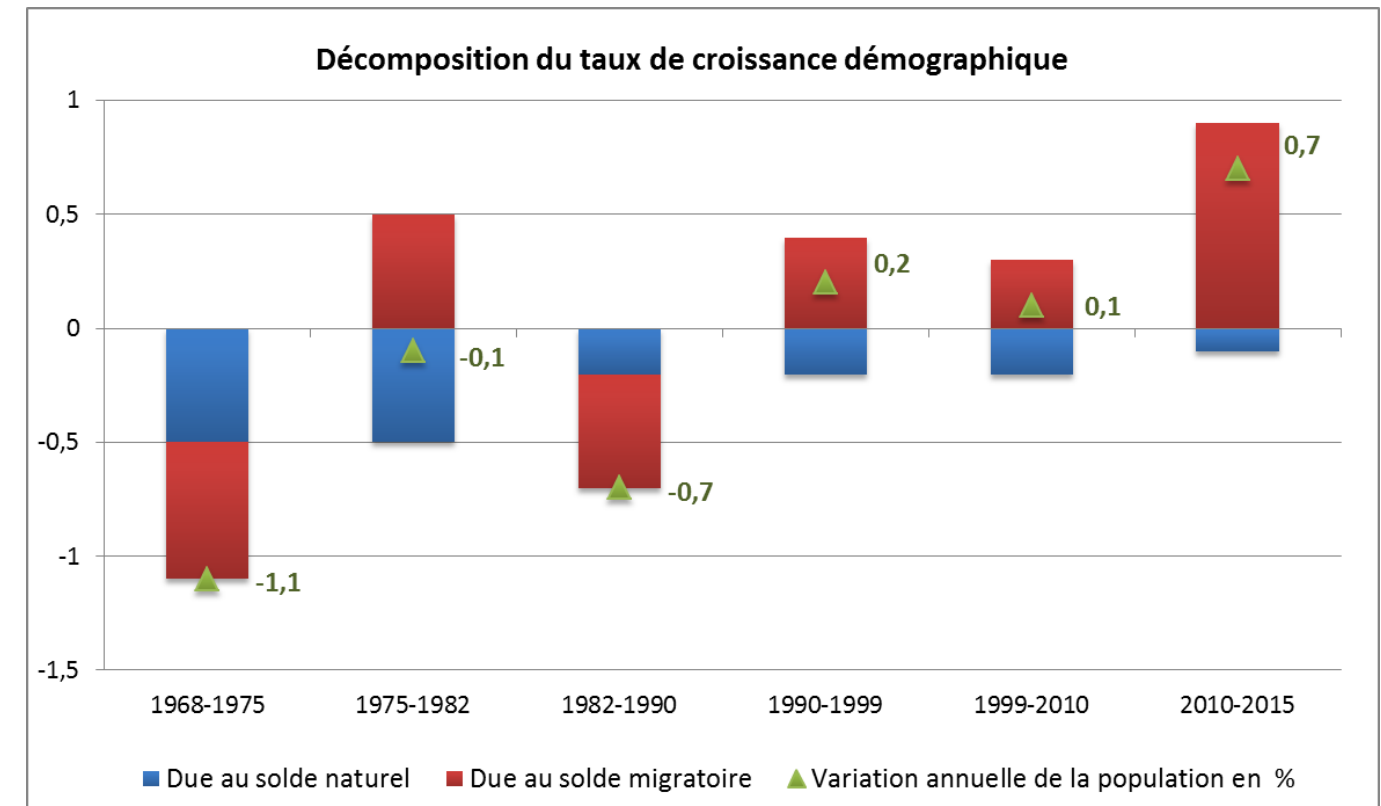


Figure 5. Taux de croissance démographique

3.B. LA POPULATION PAR AGE

En 2015, les classes des 0-14 ans, 30-44 ans, 45-59 ans et 60-74 ans représentent chacune entre 17 et 22% de la population.

Les 15-29 ans et les plus de 75 ans en représentent près de 12%.

En 2010 et 2015, la structure par âge est restée sensiblement la même.

On observe tout de même une baisse relative des 30-44 ans, au profit des 60-74 ans, ce qui se traduit par un vieillissement global de la population.

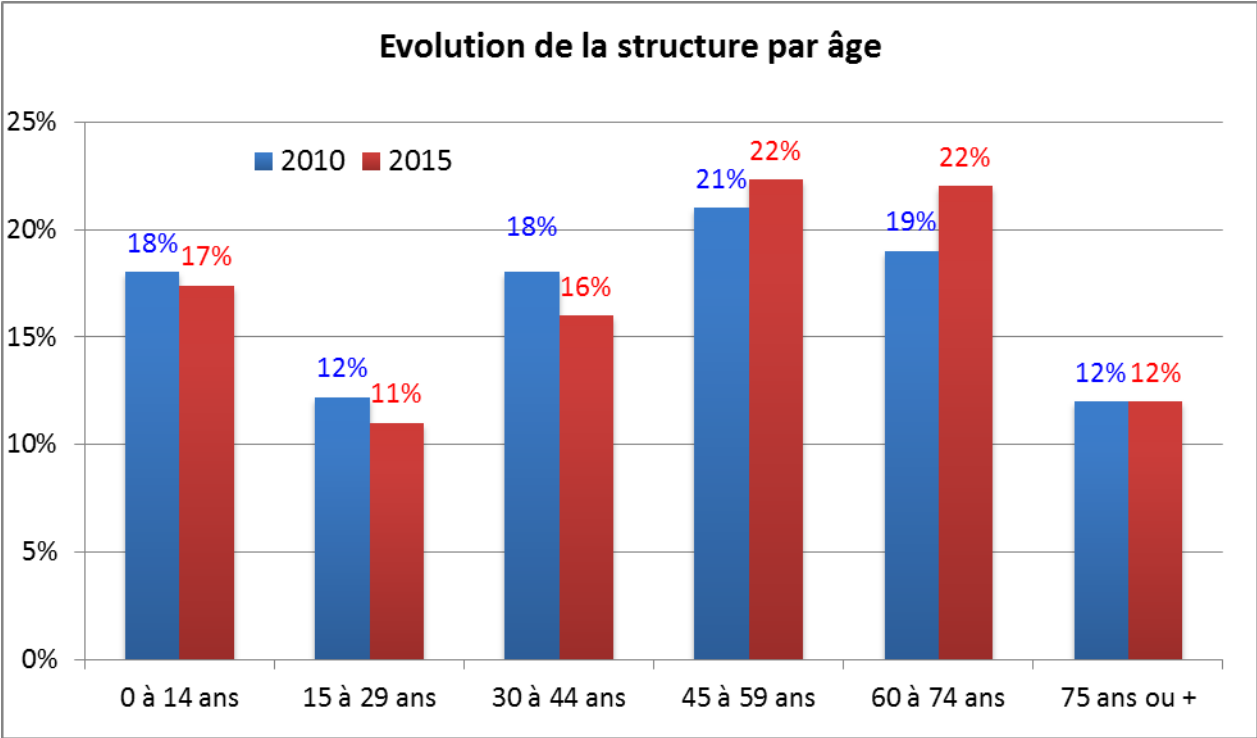


Figure 6. Evolution de la structure par âge

Par rapport à l'échelle départementale, on observe :

Une part semblable pour les moins de 15 ans, les 30-44 ans, les 45-59 ans et les plus de 75 ans ;

Une légère sous-représentation des 15-29 ans : 11%, contre 14% au niveau du département ;

Une légère surreprésentation des 60-74 ans : 22%, contre 19% au niveau départemental.

La pyramide des âges de la communauté de communes reflète donc assez bien le contexte observé sur l'ensemble de Saône-et-Loire.

Sans présenter une spécificité particulièrement marquée, le territoire se caractérise tout de même par une population relative âgée.

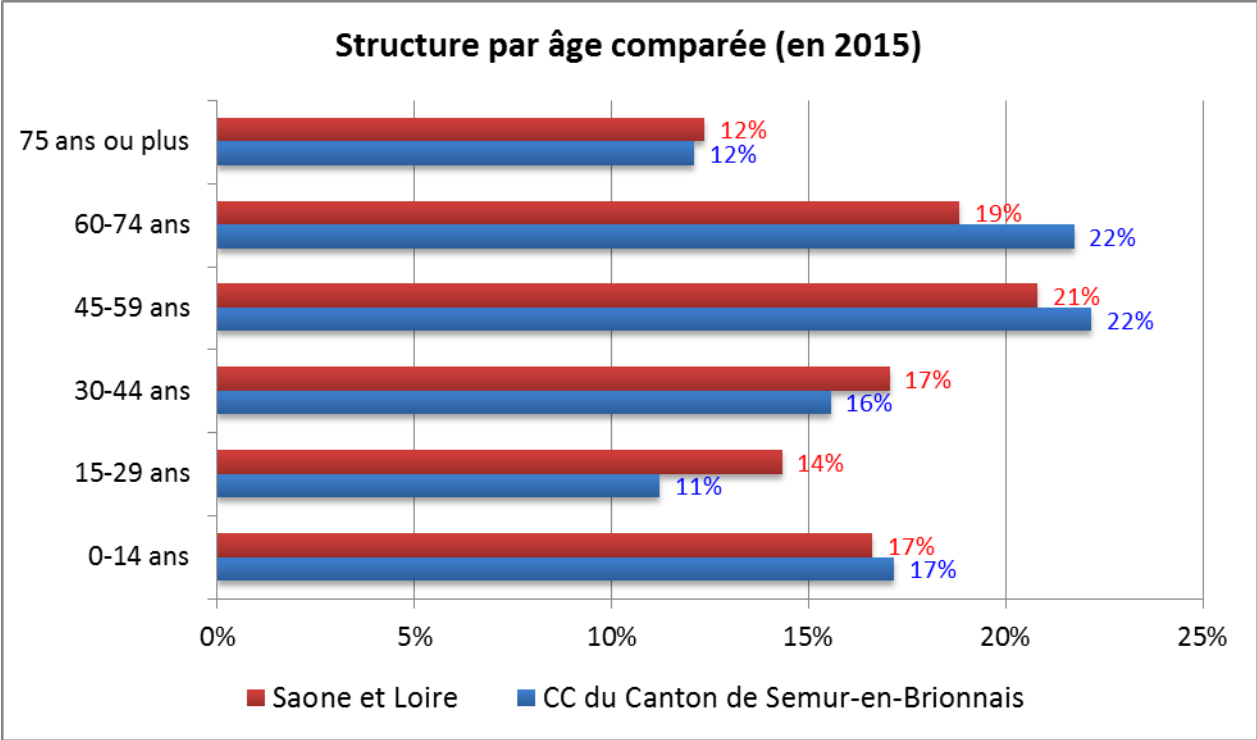
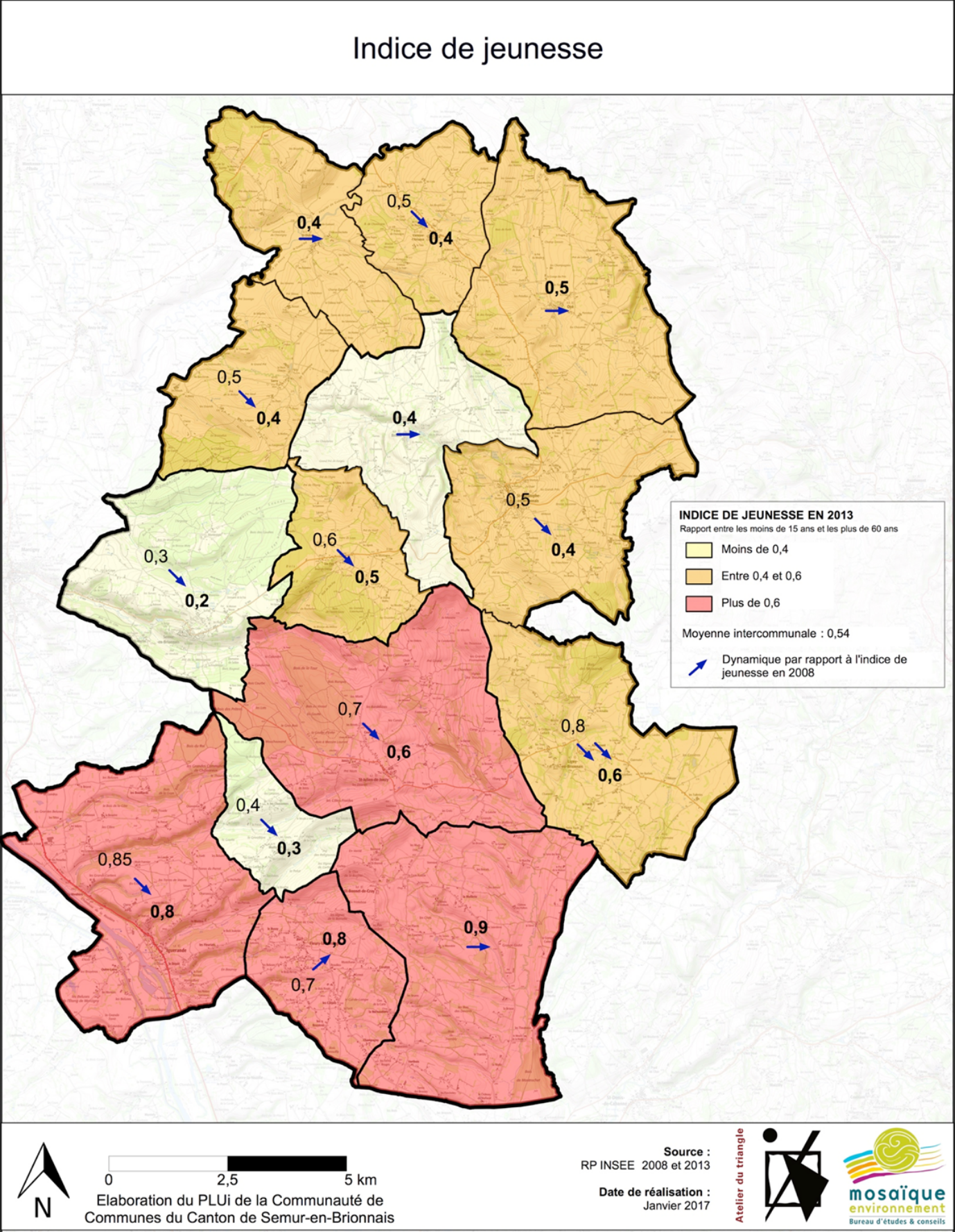


Figure 7. Structure par âge comparée

Cet état de fait se révèle lorsque l'on compare l'« indice de jeunesse », soit le rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans d'un territoire.

En 2015, il est de 0,51 pour la CCSB, contre 0,53 pour le département, et 0,73 en France métropolitaine.

Cet indice varie assez fortement : de 0,2 à Semur-en-Brionnais, à 0,9 à Saint-Bonnet-de-Cray.



carte 1. Indice de jeunesse

3.C. SYNTHÈSE DES ENJEUX EN MATIÈRE DE POPULATION

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un territoire « solidaire » où l'on fait attention à son voisin et qui a mis en place des services à la personnes efficaces. • Une situation au carrefour de plusieurs bassins de vie qui permet de se tourner vers l'un ou vers l'autre pour ce qui peut « manquer » sur le territoire. • Un cadre « rural » attractif associé à l'idée d'une faible densité du bâti : c'est un territoire où on peut avoir de l'espace. • Un territoire qui offre des services à ses habitants (écoles, équipements municipaux, commerces) • Un faible coût du foncier • Des documents d'urbanisme qui offre un cadre rassurant pour ceux qui veulent s'installer	• Présence de bâti ancien en centre-bourg non réhabilité et qui a du mal à trouver « preneur » • Une forte dépendance à la voiture, du fait d'un tissu bâti très éclaté et de l'absence de transport en commun. Risque d'exclusion de ceux qui ne peuvent se déplacer en voiture. • Une absence de dynamique de création d'offre d'emploi locale. • Un territoire qui voit les services et équipements se concentrer de plus en plus en quelques points du territoire (par exemple dans la concentration des écoles) • Une faiblesse des réseaux internet et téléphones
ENJEUX	
• Conserver la population en place ○ Offrir un niveau d'équipements et de logements adapté à la demande des habitants du territoire et, en particulier, pour ceux qui sont handicapés par rapport aux déplacements en voiture (impossibilité de conduire, absence de voiture...) afin de pouvoir les maintenir sur le territoire : équipements scolaires et périscolaire pour les plus jeunes ; équipements et services du quotidien pour les plus âgés. ○ Maintenir un niveau d'emplois sur place pour ne pas devenir un « territoire dortoir » qui pourrait perdre de l'attractivité. • Attirer une population nouvelle ○ Rester attractif pour une population qui vient d'abord chercher la qualité paysagère, patrimoniale d'un territoire et sa « tranquillité ». ○ Renforcer le niveau d'équipement numérique pour ceux qui sont attirés par le territoire mais sont souvent demandeurs d'un bon niveau de connexion.	

4. L'ECONOMIE



4.A. LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

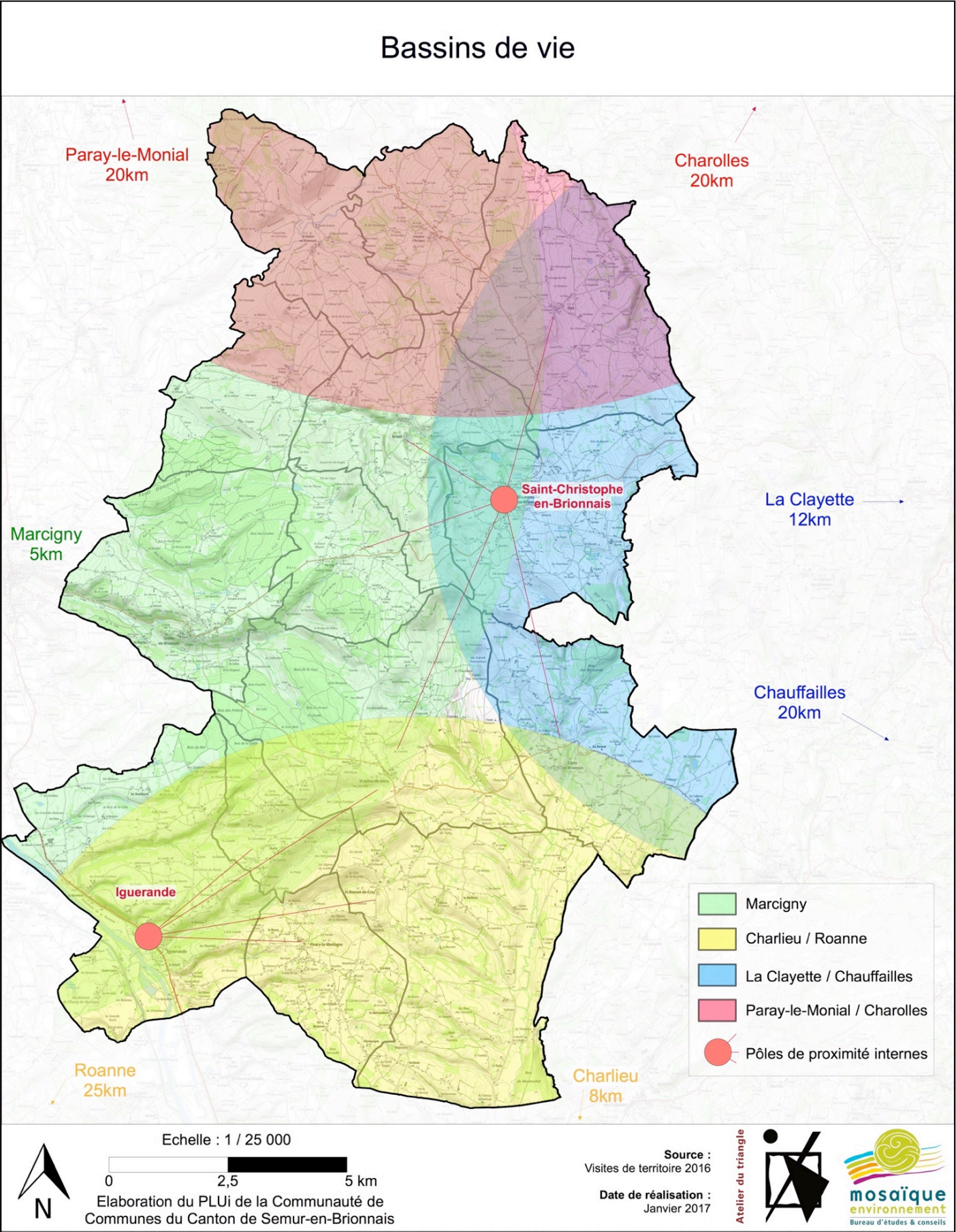
Un territoire tourné vers 4 bassins de vie :

- La Clayette / Chauffailles ;
- Paray-le-Monial / Charolles ;
- Charlieu / Roanne ;
- Marcigny

avec une prépondérance de ce dernier.

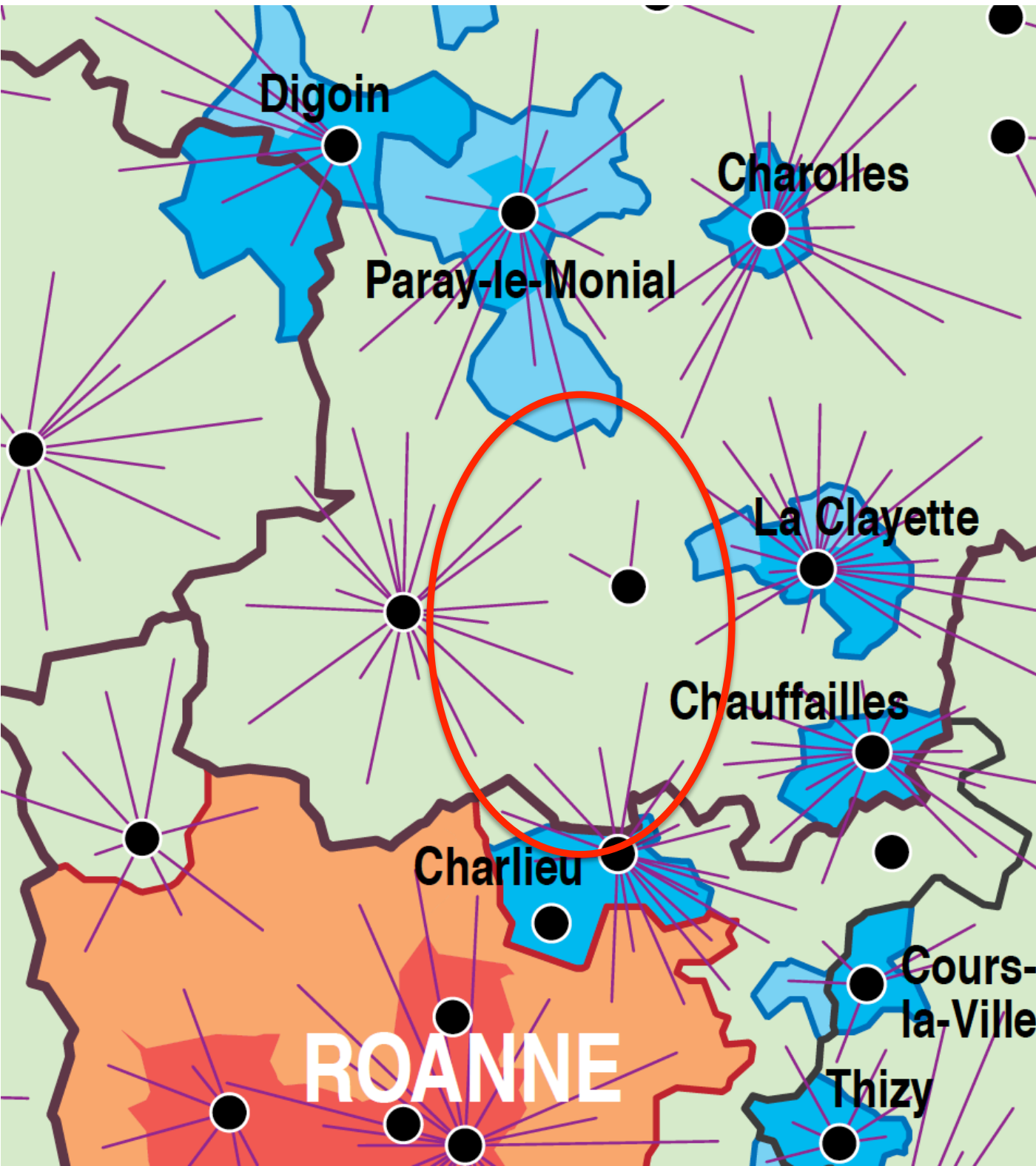
Outre le critère évident de proximité géographique, l'appartenance à l'un ou l'autre des bassins de vie, dépend fortement du lieu de travail, lequel oriente considérablement les comportements (en matière de consommation, de scolarisation, etc.)

A l'échelle de la Communauté de communes, Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais constituent les deux principaux pôles de proximité. Ces deux communes concentrent en effet un nombre important de services, équipements, emplois et activités.



carte 2. Bassins de vie

4.B. L'EMPLOI



La Communauté de communes du canton de Semur-en-Brionnais se situe dans un espace à dominante rurale.

Par ailleurs, la classification de l'INSEE considère que le territoire n'appartient ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire de l'emploi de l'espace rural.

Le Brionnais tire toutefois parti de sa proximité avec plusieurs pôles d'emplois... Bien que ceux-ci soient en perte de vitesse, à l'exception de Paray-le-Monial qui parvient à créer de l'emploi entre 2008 et 2013.

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI
Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)
Espace à dominante urbaine
Aires urbaines (définition simplifiée)

Pôles urbains (354 pôles représentant 3 100 communes)
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.
Couronnes périurbaines (10 808 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.
Communes multipolarisées (4 122 communes)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale
Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)

Pôles d'emploi de l'espace rural (525 pôles représentant 973 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (832 communes)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.
Autres communes de l'espace à dominante rurale
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural. (16 730 communes)

Zone d'emploi	Nombre d'emploi	Evolution 2008/2013
Roanne	52 391	- 0,1%
Aires urbaines		
La Clayette	1 657	- 4,1%
Charolles	2 045	- 0,3%
Chauffailles	2 331	- 1,6%
Charlieu	3 940	- 0,7%
Paray-le-Monial	5 878	+ 0,4%
Saône et Loire	214 516	- 0,4%
France	26 345 233	+ 0,1%

En 2013, la CCSB compte 1014 emplois pour 2051 actifs ayant un emploi, soit près d'un emploi pour deux actifs.

Ainsi, l'indicateur de concentration d'emploi, qui détermine le nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone, est de 48,4.

Le taux d'activité parmi les « 15 ans ou plus » est de 54,1% en 2013 (contre 57,8% au niveau national).

a Évolution du nombre d'emploi par commune

En 2010, la CCSB compte 13 emplois de plus qu'en 2015 (40 créés et 53 supprimés), soit une croissance moyenne de - 0,1% par an, pour atteindre un total de 986 emplois sur le territoire.

Les communes qui concentrent le plus d'emplois sont Iguerande (25,9%), Saint-Christophe-en-Brionnais (19,2%) et Semur-en-Brionnais (15,8%), qui regroupent ainsi près d'1 emplois sur 6 présents sur l'intercommunalité.

Ces trois communes voient leur nombre d'emplois augmenter légèrement entre 2010 et 2015. Saint-Christophe-en-Brionnais est la commune qui connaît la progression en valeur absolue la plus importante : + 11 emplois.

Les communes de Saint-Didier-en-Brionnais, d'Oyé et de Ligny-en-Brionnais ont chacune perdu 12 emplois entre 2010 et 2015.

Le taux de chômage (au sens du recensement INSEE) des 15-64 ans atteint 10,9% en 2015 (contre 12,8% au niveau départemental et 13,7% en France métropolitaine).

b Répartition des emplois par secteurs d'activité en 2013

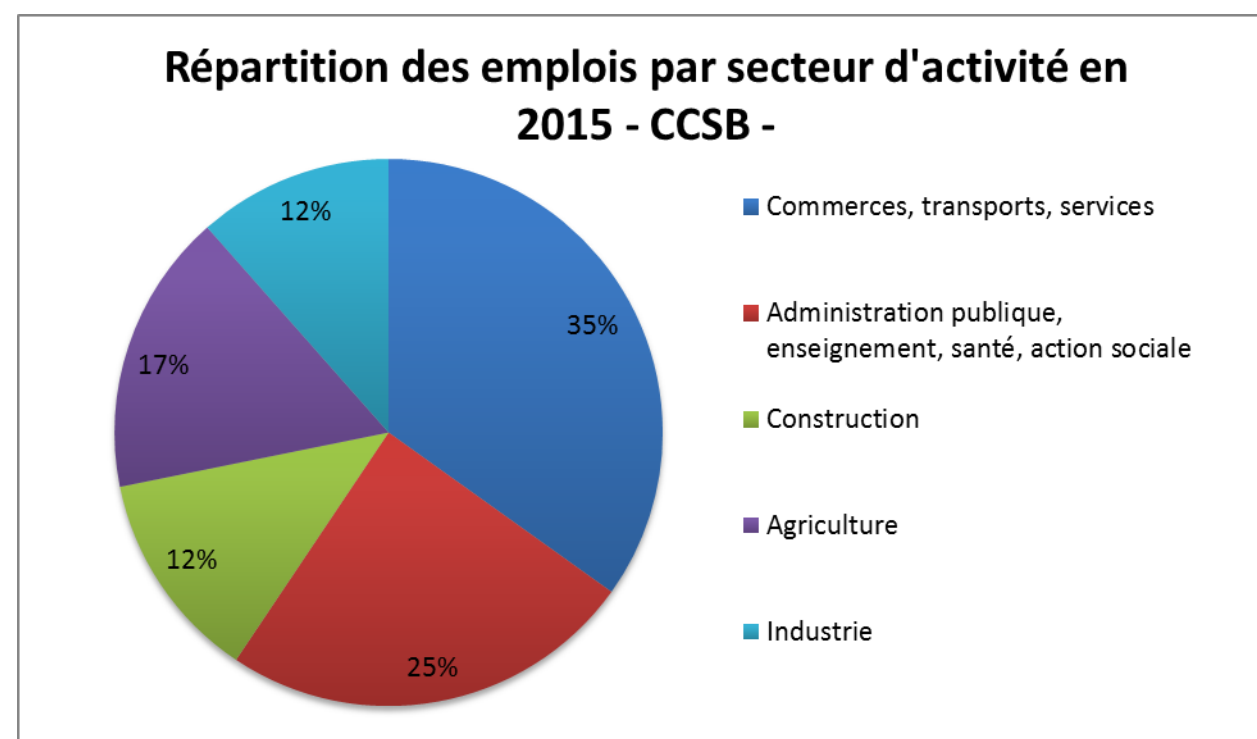
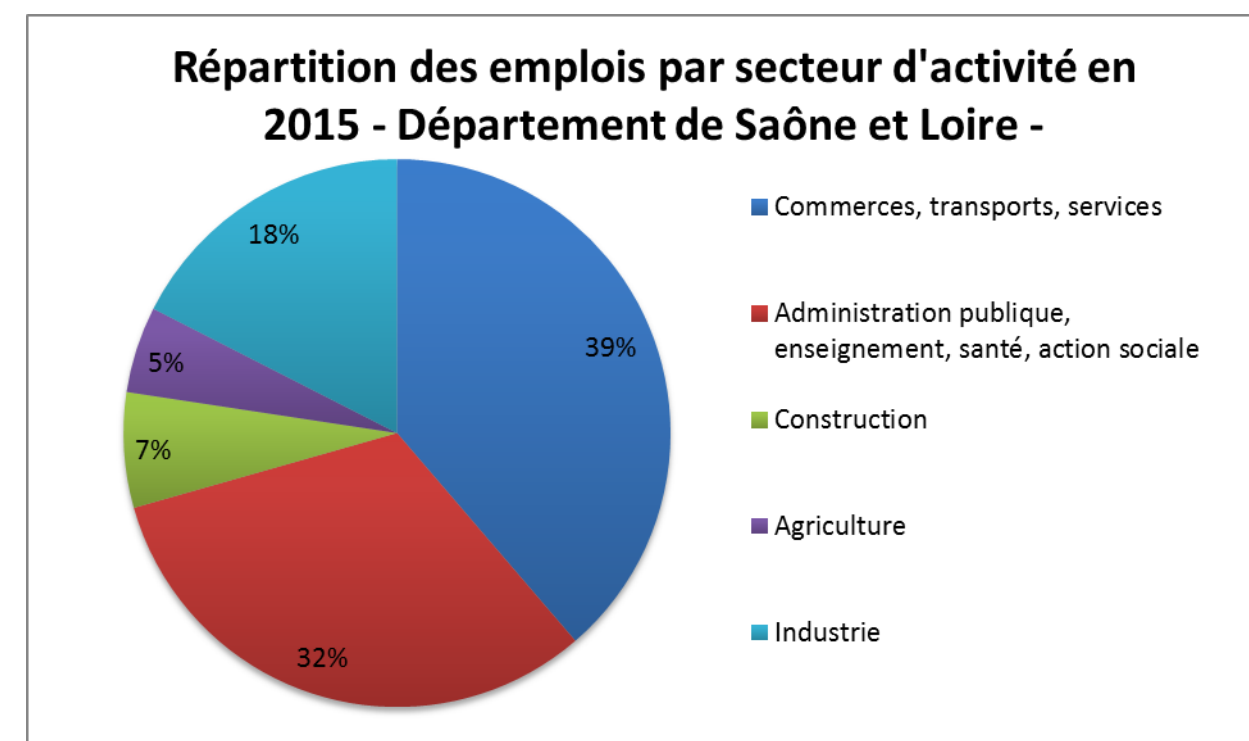
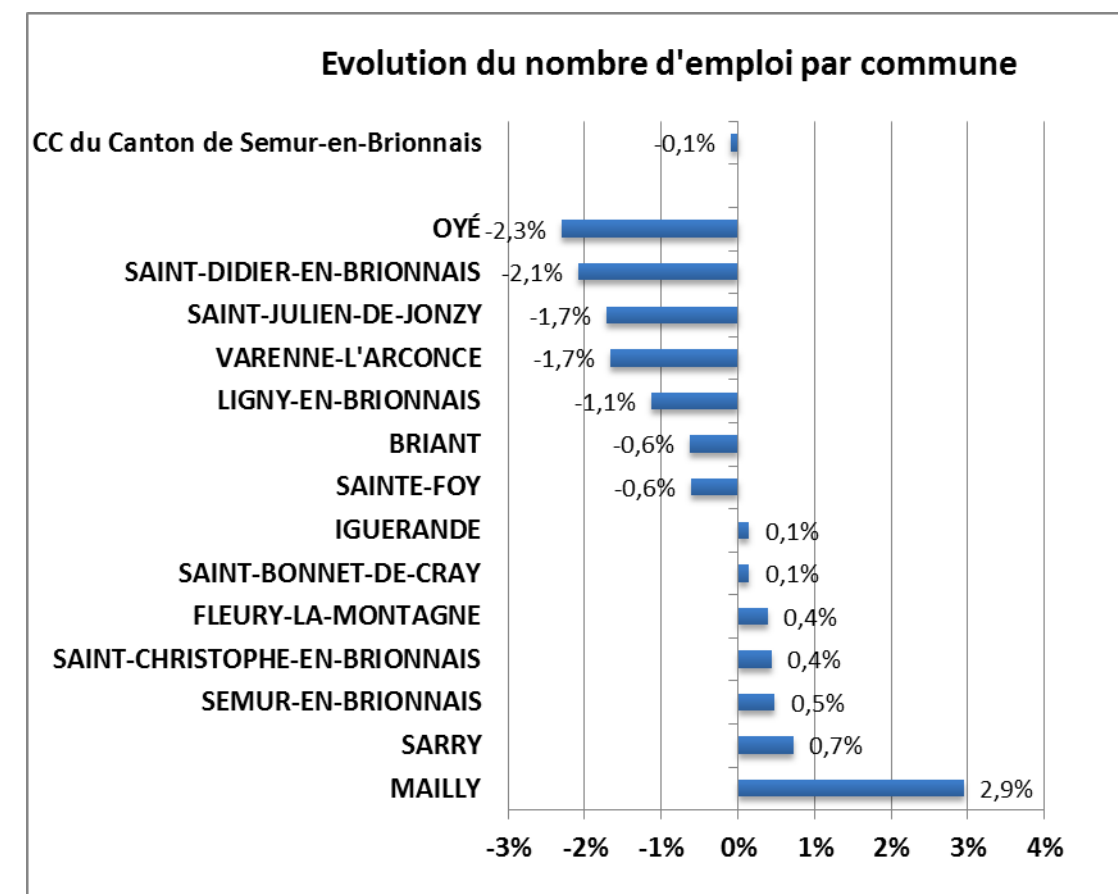
Plus d'un tiers (35%) des emplois concerne le secteur des commerces, transports et services.

Le secteur de l'administration publique représente environ un quart des emplois (25%).

17% des emplois concernent l'agriculture.

La construction et l'industrie représentent respectivement 12% des emplois.

Par comparaison à la structure de l'emploi à l'échelle départementale, on observe sur la CCSB un poids relativement important de l'agriculture et de la construction, au détriment de l'administration publique et de l'industrie.



4.C. LES ACTIVITES (HORS AGRICULTURE)

4.C.1. Secteurs d'activité

a Répartition des établissements par secteur d'activité

L'INSEE recense 318 établissements sur le territoire de la communauté de communes au 1er janvier 2015.

Ceux-ci sont majoritairement liés aux activités de commerce, transport, hébergement et restauration (30%), ainsi qu'aux services aux entreprises (20%) et aux services aux particuliers (19%).

En 2015, 23 établissements ont été créés.

b Localisation géographique des établissements

En termes de localisation, les établissements sont concentrés de la même manière que les emplois. Ils sont principalement situés sur les communes d'Iguerande (27%), de Saint-Christophe-en-Brionnais (19%) et de Fleury-la-Montagne (10%). Les 11 autres communes accueillent moins de la moitié (44%) des 318 établissements que compte la Communauté de communes.

c Types d'implantations

➤ Un tissu d'entreprises artisanales globalement diffus

Le tissu économique, bien implanté sur l'ensemble de l'intercommunalité, et implanté sous forme d'activités artisanales diffuses.

On retrouve en effet très peu de zones d'activités spécifiques.

Les entreprises et artisans les plus présents sont liés aux activités suivantes : menuiserie, maçonnerie, électricité, plomberie,....

➤ Quelques sites de rayonnement supra local

La petite zone d'activités d'Iguerande située aux Grandes Varennes (en bord de RD 982) accueille les entreprises suivantes : Chrisdecor (plâtrerie/peinture), Rubie's France (articles de fête, déguisements) et B'Alu (menuiseries métalliques).

Le marché au cadran de Saint-Christophe-en-Brionnais s'anime chaque mercredi.

La petite zone d'activités de Semur-en-Brionnais accueille notamment l'entreprise La Fay.

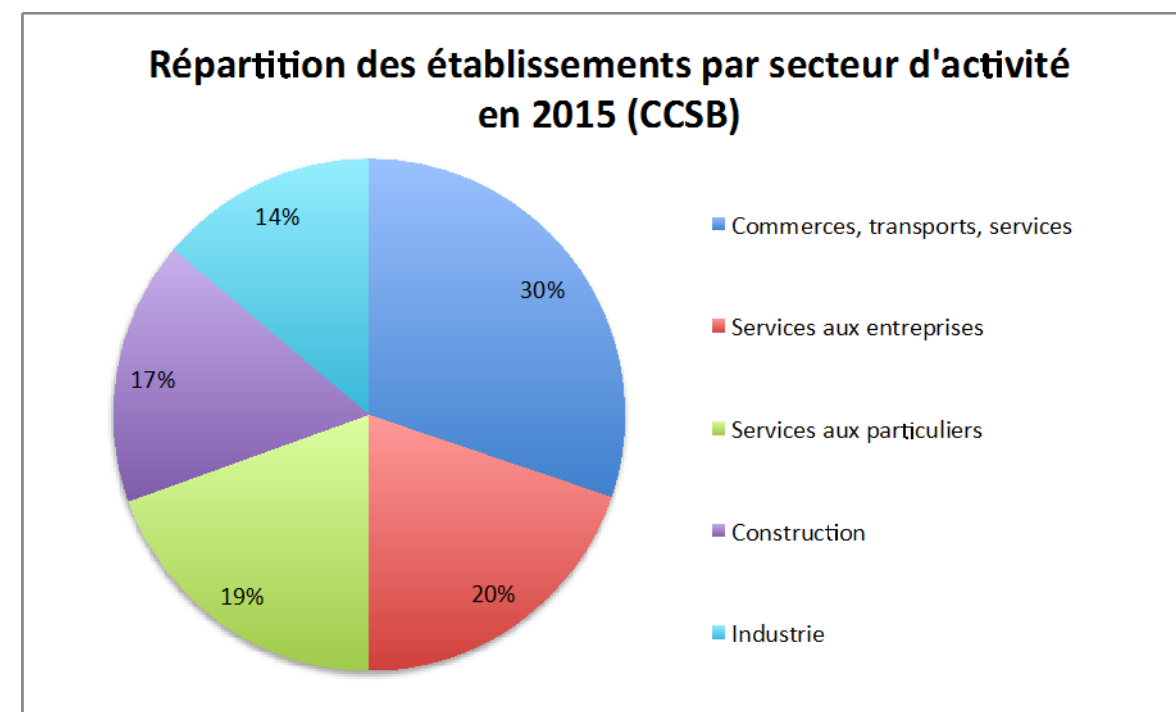


Figure 8. Activités marchandes hors agriculture (source INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements Sirene)

4.C.2. L'activité commerciale

Des petits commerces sur 7 des 14 communes de la CCSB

Des services de proximité sur 11 des 14 communes de la CCSB

Entre 2006 et 2016 : 8 disparitions et 5 créations d'activités

2 marchés hebdomadaires : Semur-en-Brionnais et Saint-Christophe-en-Brionnais

➤ Pôles commerciaux concurrents :

Principaux : Roanne (plus loin : Mâcon et Chalon)

Secondaires : Paray-le-Monial, Digoin, Chauffailles

Pôles relais : Marcigny (la zone Saint-Nizier), la Clayette, Charolles

Dépenses de consommation en 2015 (CC Semur + Marcigny) :

Evasion commerciale : 61% des achats se font en-dehors du territoire (équilibre pour l'alimentaire : grandes surfaces de Marcigny)

Mais tendance à la hausse des dépenses sur le territoire (baisse de l'attraction roannaise et parodienne)

4.C.3. Synthèse des enjeux concernant l'activité économique et l'emploi

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une diversification possible autour du dynamisme agricole : agrotourisme, vente directe, recherche de « niches » (comme le safran, les escargots...) • Le marché au cadran, image de marque de l'activité du territoire, • Les services aux habitants, en particulier liés au vieillissement ou à la petite enfance sont une source d'emplois. • La rénovation d'un patrimoine architectural ancien, à la fois pour sa préservation et pour le rendre plus performant au niveau énergétique est une source d'emploi pour l'artisanat du bâtiment. Les « résidents secondaires » participent aussi à cette source d'emploi. • Le développement des activités autour du tourisme et des loisirs et la problématique associée du maintien d'un cadre paysager de qualité	• Une agriculture dynamique, mais qui sur son activité principale (élevage) ne crée pas d'emploi. • Position éloignée des grands axes de circulation, moins attractive pour l'économie productive, • La faiblesse au niveau des connexions numériques rend difficile l'implantation de nouvelles formes de travail... • Une forte évasion commerciales liée à la faiblesse du tissu commercial, aux déplacements domicile-travail et à la proximité de pôles commerciaux concurrents
ENJEUX	
• Créer de l'emploi sans perdre l'attractivité liée au cadre de vie • Préserver et développer l'emploi existant autour des services à la personne, de l'artisanat du bâtiment, de l'agriculture et du tourisme • En lien avec cette structure de l'emploi, soutenir la recherche de « niches » autour de la vente directe des produits agricoles, la rénovation énergétique des bâtiments, l'accueil des personnes âgées, • Réduire la fracture numérique pour le développement d'emplois à domicile ou liés au numérique.	

4.D. L'ACTIVITE AGRICOLE (DIAGNOSTIC CHAMBRE D'AGRICULTURE)

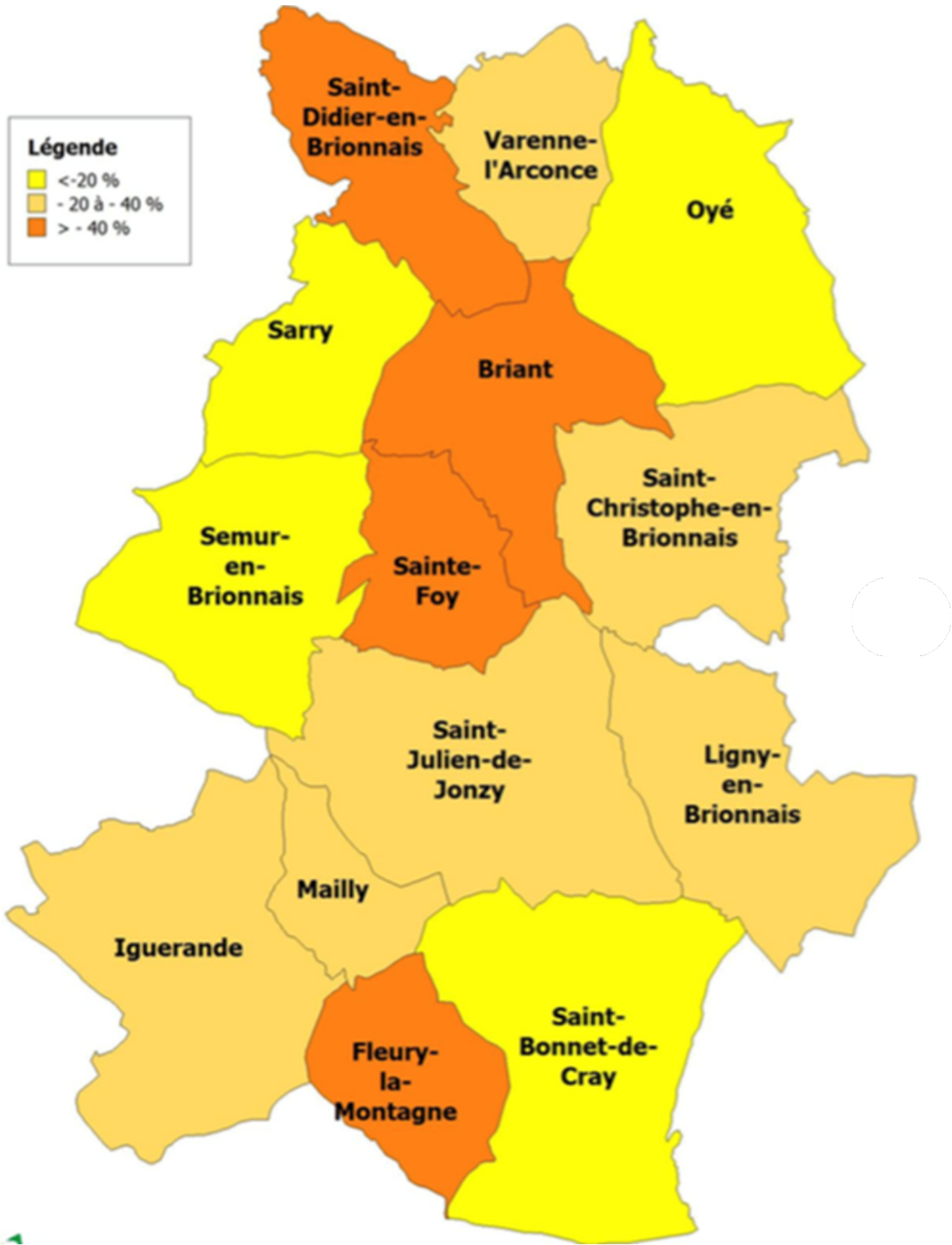
75 % du territoire est à vocation agricole. La SAU (Superficie Agricole Utilisée) est de 14 647 hectares sur 19 659 hectares de superficie communale. Cette proportion passe de 40 % à Semur-en-Brionnais à 87 % à Briant. Les bois, forêts et étangs couvrent environ 15 % de la superficie restante. Le reste est voué à l'habitat, aux infrastructures (routes, zones artisanales, bâtiments communaux, etc.) et aux espaces non utilisés.

4.D.1. Les exploitations

Sur le territoire, le nombre d'exploitants agricoles est passé de 321 à 231 entre 2000 et 2010, soit une diminution de 28 %. Cette diminution varie de -9 % à Semur-en-Brionnais à -57 % à Fleury-la-Montagne. Seul la commune de Sarry reste stable.

- 35 % des exploitations sont sous forme sociétaire (GAEC ou EARL) et 65 % sont sous forme individuelle. 62 % des exploitations dépendent du RSD (Règlement Sanitaire Départemental) et 35 % sont aux ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).
- 6 % des exploitations ont une production d'énergie renouvelable (dont ¾ en photovoltaïque). 8 % des agriculteurs sont intéressés par le photovoltaïque.
- 10 % des agriculteurs évoquent des difficultés de circulation avec des engins agricoles.
- 33 % des exploitations n'ont que des bâtiments anciens, et 37 % des exploitants ont des projets de construction. 6 % des agriculteurs sont intéressés par un changement de destination d'un de leur vieux bâtiment.
- 36 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans et seuls 43 % de ces derniers ont une succession connue à ce jour.

Le territoire est dynamique en termes d'activité agricole. Cette activité devrait se maintenir dans les 10 ans à venir, avec moins d'agriculteurs mais pas forcément moins d'exploitations agricoles professionnelles.



carte 3. Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010



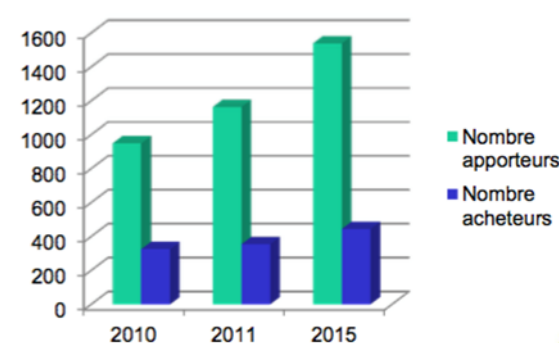
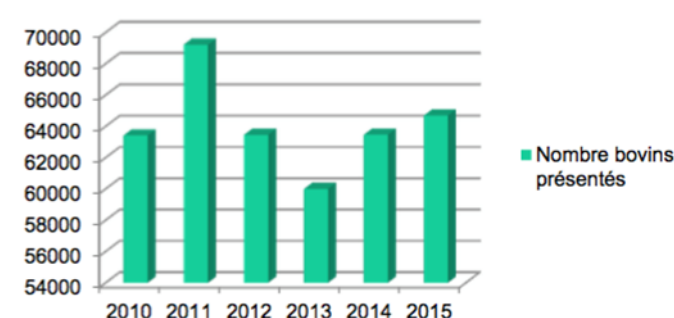
carte 4. Localisation des sièges d'exploitation agricole

4.D.2. Les productions

La production bovine (vaches allaitantes et/ou engraissement) est largement majoritaire sur le territoire. Cependant, quelques productions différentes existent, notamment autour des chèvres, volailles, légumes, etc. La diversification des productions reste tout de même faible, avec 2 éleveurs de chèvres, 2 éleveurs de volailles standards, 2 de volailles fermières, 3 producteurs de légumes, 1 d'escargots, 1 de plantes médicinales, 1 de safran, 4 viticulteurs, 1 forestier et 1 paysagiste.

6 exploitants agricoles font de la vente directe. On trouve notamment le marché aux bestiaux de Saint-Christophe-en-Brionnais (voir graphiques ci-contre).

Nombre bovins présentés



Malgré une diminution du cheptel total (tous animaux confondus) de -8 % entre 2000 et 2010, le nombre de vaches allaitantes évoluent positivement à +2 % et se stabilise en 2016 (8 092 vaches en 2000, 8 230 en 2010 et 8 200 en 2016).

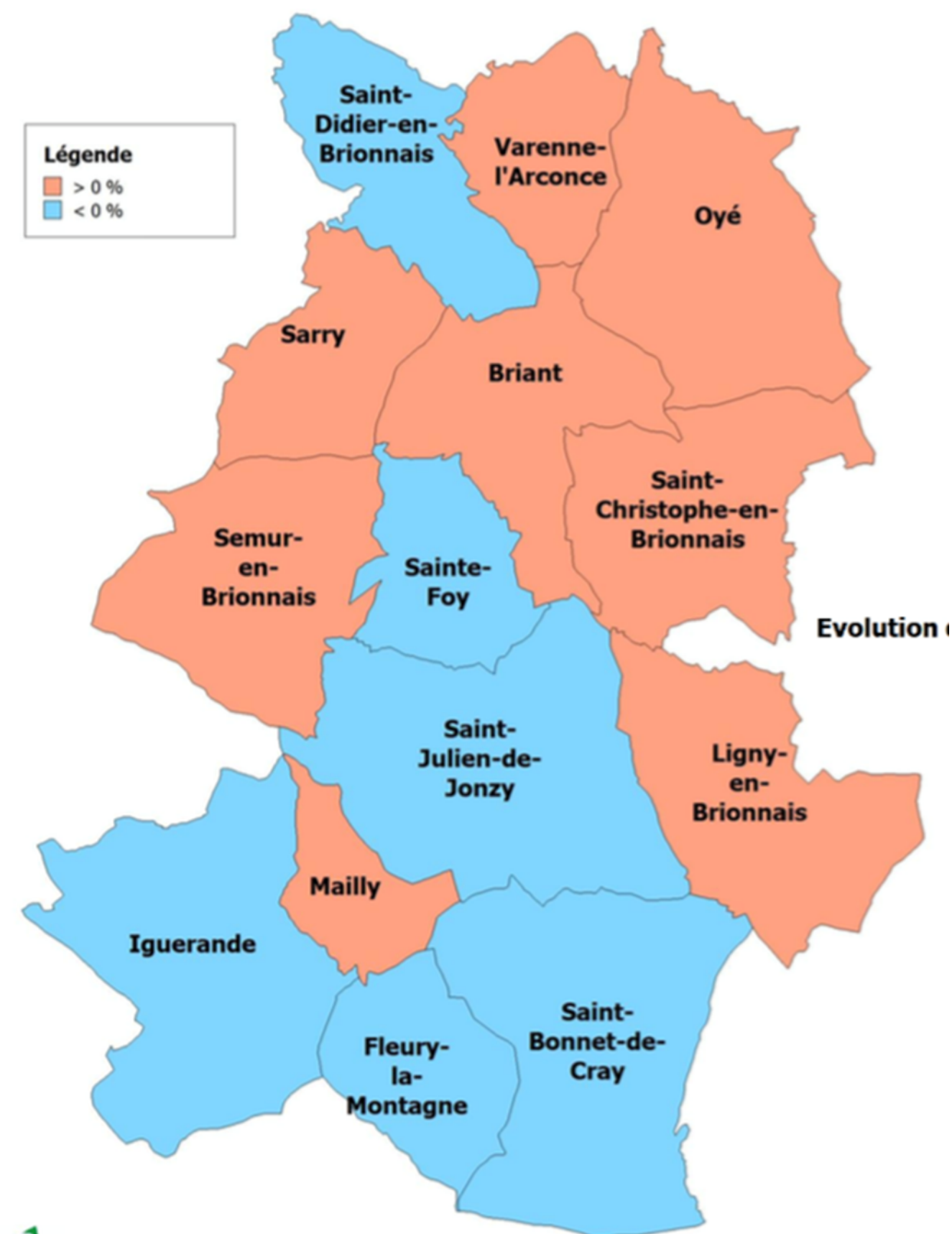
Une AOP récente existe, il s'agit du Bœuf de Charolles.

18 éleveurs ayant des parcelles sur 8 communes sont agréés par l'INAOQ (Institut National de l'Origine et de la Qualité) sur le territoire.

On trouve également 2 labels rouges (Charolais Terroir et Tendre Charolais) mais aucune AOC-AOP en vignes. Une IGP est présente en Saône-et-Loire. Quelques vignes sont présentes.

Il n'y a aucun producteur de fromages en AOP Charolais (chèvre).

5 agriculteurs sont en agriculture biologique et 2 sont en projet (vaches allaitantes, volailles fermières, maraichage et plantes médicinales).

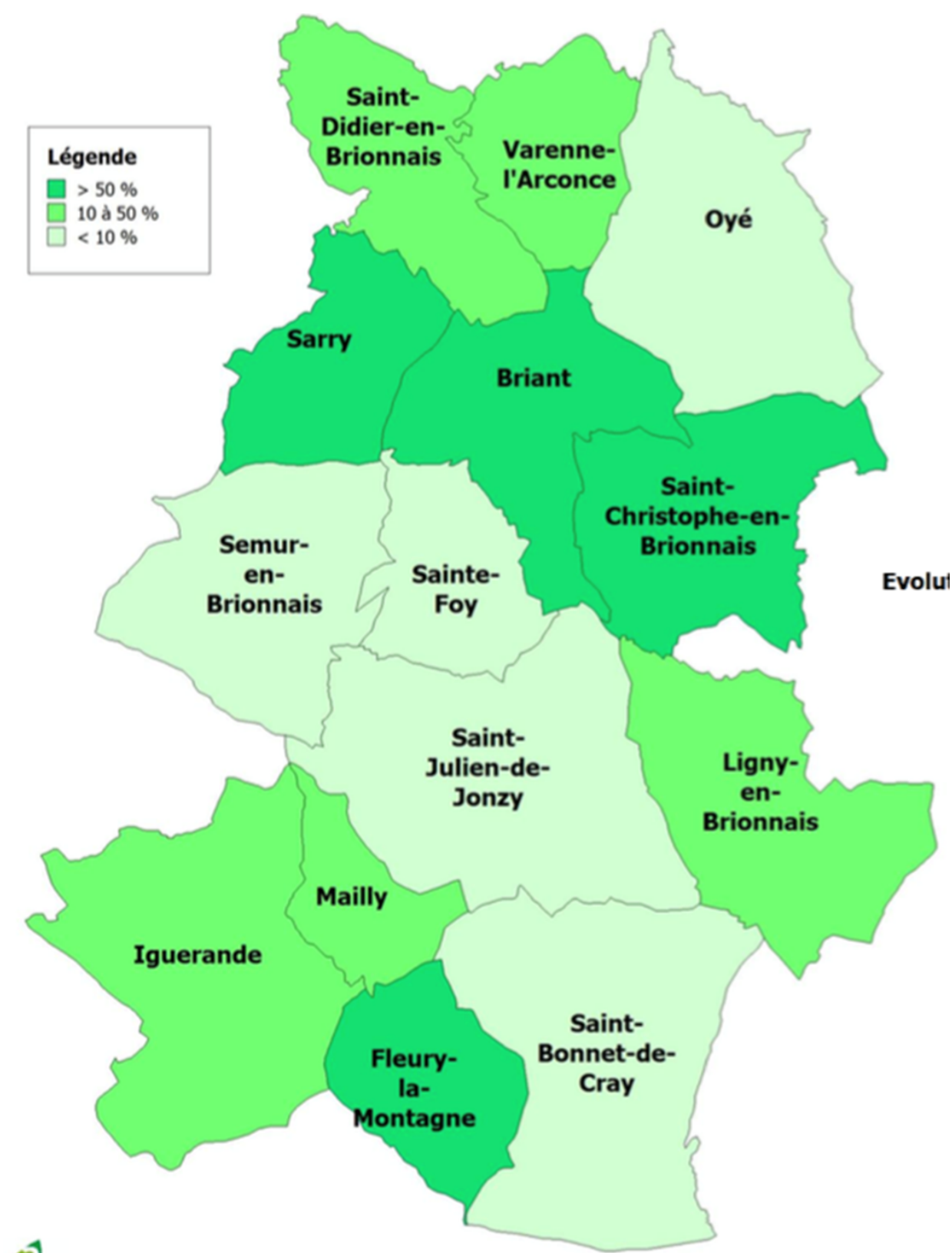


carte 5. Evolution du nombre de vaches allaitantes entre 2000 et 2010

4.D.3. Les superficies

La SAU a perdu 1 000 hectares en 10 ans sur le territoire. La SAU moyenne/exploitation (toutes exploitations confondues) en 2010 est de 60 hectares. Elle était de 46 hectares en 2000. Elle a donc connu une augmentation de 29 %. Cependant, la commune de Sainte-Foy a connu une diminution de - 42 %, tandis que la commune de Fleury-la-Montagne à connu une augmentation de 118 %. EN 2016, la SAU moyenne/exploitation est de 97 hectares.

Il existe une grande prédominance des surfaces agricoles en prairies avec une variation allant de 86 % à Iguerande à 100 % à Sarry.



carte 6. Evolution de la SAU par exploitation n

4.D.4. Synthèse des enjeux concernant l'activité agricole

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une agriculture dynamique, « qui devrait se maintenir dans les dix ans à venir ... » • Une agriculture qui a su s'adapter (hausse de la superficie des exploitations) et promouvoir la richesse de son terroir • Avec des signes de qualité : 1 AOP (« Bœuf de Charolles »), 2 Label Rouge, 18 éleveurs agréés INAOQ, IGP vignes, ABio... • Des pratiques agricoles qui produisent un paysage de prairies bocagères remarquable	• « ... avec moins d'agriculteurs ». • Une activité agricole hyper spécialisée : faible diversification des productions • Difficulté de reprises des exploitations... Près de la moitié des + de 55 ans n'ont pas de repreneur connu • Des conflits d'usage : difficultés de circulation avec les engins agricoles (10%), nuisances et conflits avec le voisinage • Enclavement progressif de certaines exploitations, dû notamment au mitage • Vulnérabilité des exploitations d'élevage vis-à-vis du développement urbain • Des exploitations sensibles : jeunes ou avec production spécifique notamment
ENJEUX	
• Préserver les surfaces épanchables, les parcelles en terres labourables, les parcelles à enjeux particuliers (AOP, bio, drainage), les parcelles de proximité (élevage) • Prévoir des distances importantes entre les futures zones d'habitat et les bâtiments agricoles • Ne pas ponctionner de SAU sur l'exploitation d'un jeune ou d'une petite exploitation avec une production spécifique • Créer de nouveaux sièges d'exploitation, développer les circuits courts et la vente en direct • Limiter l'enclavement des sièges d'exploitations	

4.E. LE TOURISME ET LES LOISIRS

4.E.1. L'offre touristique :

Sur le plan touristique, le territoire présente un certain potentiel, avec des éléments d'intérêts présents dans chacune des 14 communes :

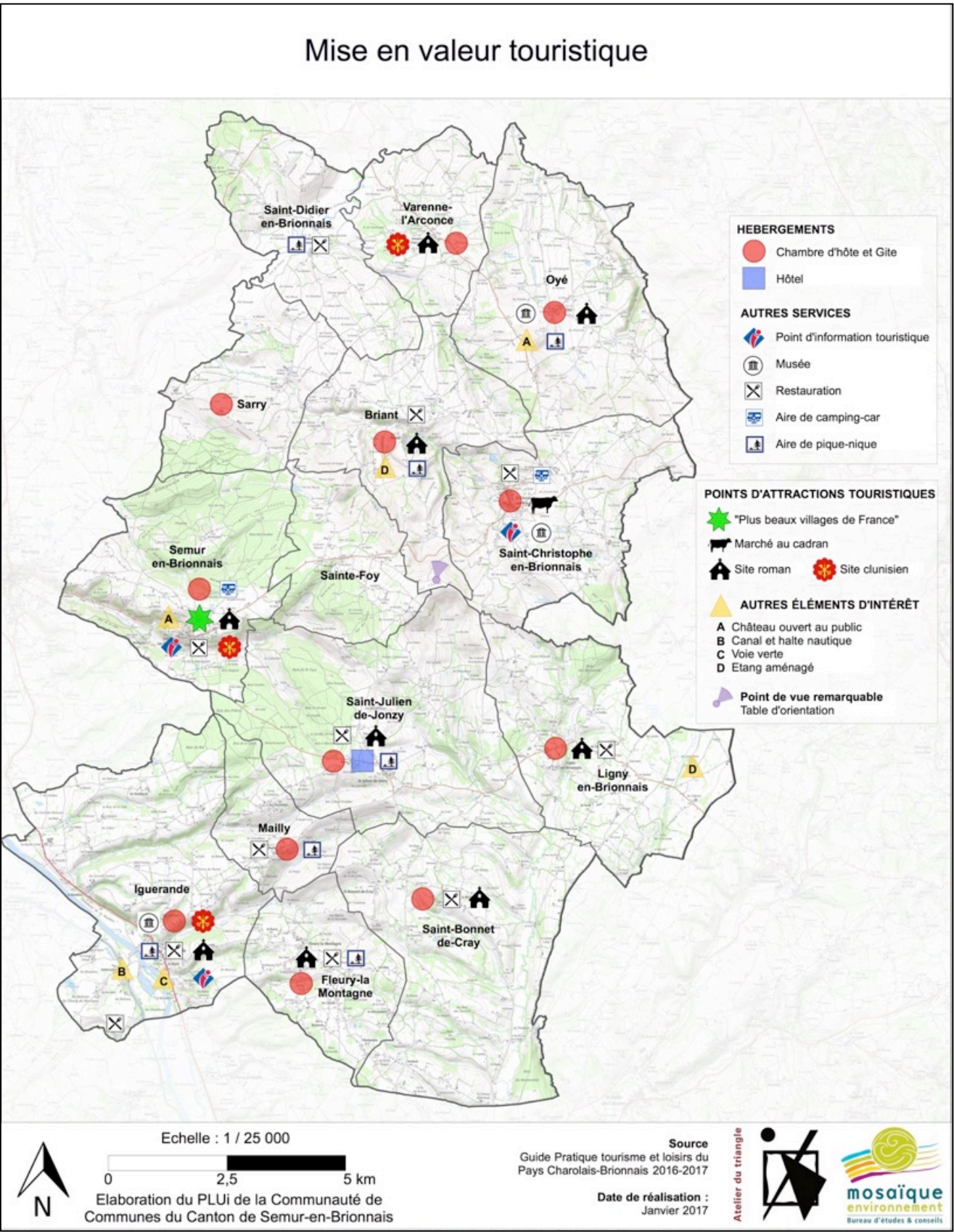
- Un patrimoine bâti préservé : valeurs locales et pittoresques ;
- Un patrimoine paysager lié aux fortes valeurs panoramiques ;
- Un patrimoine naturel de qualité : bocage, petits boisements et cours d'eau ;
- Un réseau de sentiers de randonnée offrant de belles possibilités de découverte pour les piétons et les vététistes.

Au-delà de ces particularités locales, le territoire offre quelques points d'attraction touristique :

- Le réseau des églises romanes et des sites clunisiens ;
- La commune de Semur-en-Brionnais est membre de l'association « Les plus beaux villages de France », ce qui constitue un attrait majeur ;
- La commune de Saint-Christophe-en-Brionnais qui accueille plus de 8000 visiteurs par an, notamment pour son marché au cadran qu'il est possible de visiter chaque mercredi ;
- La voie verte et le canal de la Loire ;
- Les musées d'Oyé et d'Iguerande, ainsi que le CEP de Saint-Christophe-en-Brionnais.

En dépit de ces atouts certains, le territoire ne dispose pas réellement d'éléments d'appels majeurs (sites touristiques de premier plan) susceptibles de « capter » une clientèle touristique sur une durée de long séjour (au-delà de 2 à 3 jours).

Par ailleurs, la clientèle touristique qui fréquente le Brionnais se caractérise par sa grande volatilité. En effet, celle-ci reste peu sur le territoire et participent peu au développement de l'économie locale. Les principaux sites du Brionnais sont souvent visités à l'occasion d'un même séjour qui comprend également ceux des localités voisines. Parmi lesquels on peut notamment citer Paray-la-Monial (tourisme cultuel), la Maison du Charolais à Charolles, la stration thermique de Bourbon Lancy, l'Abbaye de Cluny et celle de Charlieu, ou encore le marché de Marcigny. Il n'en demeure pas moins que la proximité de ces sites représente une force pour le territoire.



carte 7. Activité touristique

a Le patrimoine bâti

Voir chapitre précédent : paysage et patrimoine

b Le patrimoine naturel et paysager

- Valorisation de la richesse du patrimoine naturel : bocage, petits boisements, cours d'eau...
- Préservation du paysage caractéristique du Brionnais
- Silhouettes de centre-bourgs conservées, notamment à Briant, Mailly, Varenne-l'Arconce, Semur-en-Brionnais, notamment depuis Sainte-Foy (vers le Nord), Saint-Didier-en-Brionnais (sur la vallée de l'Arconce, Saint-Julien-de-Jonzy (vers l'Est)...
- Etangs pratiqués pour les loisirs (pêches, pique-niques, aires de jeux) à Briant, Ligny-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy



Aire de loisirs aménagée autour de l'étang de Briant

c Circuits de randonnées

De nombreux circuits de randonnées pédestres et VTT sillonnent l'ensemble du territoire et permettent d'en explorer toutes les parties.

Voir le chapitre sur les mobilités douces.



Centre bourg d'Oye



Aire de pique-nique au bord de l'Arconce à Saint-Didier-en-Brionnais

d Val de Loire : voie verte et canal

A l'extrême Ouest, le territoire profite du passage :

- Du canal qui longe la Loire et qui permet de relier Roanne à Digoin : une halte nautique est proposé sur la commune d'Iguerande ;
- De la voie verte, qui emprunte l'ancien tracé de la voie ferrée Roanne / Paray-le-Monial : une aire de pique-nique a récemment été aménagée.



Escale d'Iguerande le long du canal



Escale d'Iguerande le long du canal

Aménagements de la voie verte au niveau d'Iguerande

eMusées

Enfin, en matière de tourisme culturel, on peut citer :

- Le CEP (Centre d'Etudes des Patrimoines) de Saint-Christophe-en-Brionnais ;
- Le musée Reflet Brionnais à Iguerande : d'initiative privée et géré par une association, présente la vie des habitants du Brionnais ;
- Le musée d'Oyé.

4.E.2. Offre en matière d'hébergements et de restauration

En matière d'hébergement, le territoire de la CCSB dispose de :

- 22 gîtes ruraux, représentant un total de 63 chambres et 174 couchages ;
- 10 chambres d'hôtes représentant un potentiel de 28 chambres et 80 couchages.

Outre cet hébergement rural, que l'on retrouve dans la quasi totalité des communes, l'offre d'hébergement demeure faible puisqu'on le territoire ne compte qu'un seul établissement hôtelier. Il s'agit d'un hôtel-restaurant situé à Saint-Julien-de-Jonzy, comprenant 9 chambres.

Par ailleurs, le territoire dispose de 2 aires de services réservées aux camping-cars, à Semur-en-Brionnais et Saint-Christophe-en-Brionnais. Enfin, on peut noter l'absence de camping.

L'offre d'hébergement reste donc globalement à développer.

Concernant la restauration, elle est possible dans les quelques 13 établissements présents sur les 8 communes de Briant, Iguerande, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Semur-en-Brionnais, Saint-Bonnet-de-Cray ainsi que Fleury-la-Montagne.



Hôtel-restaurant de Saint-Julien-de-Jonzy



Restaurant de Saint-Didier-en-Brionnais



Restaurant de Saint-Bonnet-de-Cray

Par ailleurs, des aires de pique-niques sont accessibles sur de nombreuses communes : Saint-Julien-de-Jonzy, Briant, Fleury-la-Montagne, Oyé, Saint-Didier-en-Brionnais, etc



Aménagements réalisés le long de la voie verte à Iguerande



Lavoir rénové et son aire de pique-nique à Saint-Julien-de-Jonzy

Plusieurs initiatives jouent la carte de la valorisation des produits de terroir. C'est le cas de quelques établissements agricoles qui proposent des ventes en direct et des dégustations. On peut citer par exemple l'élevage d'escargots à Briant.

4.E.3. Synthèse des enjeux concernant le tourisme et les loisirs

Atouts	Faiblesses
• Une image et une identité • Une reconnaissance qui pourrait être renforcée par la démarche conduite auprès de l'UNESCO • Un cadre paysager remarquable : trame bocagère et nature prégnante • Une offre touristique relativement diversifiée : patrimoine, • Quelques points d'attraction touristique : ◦ Réseau des églises romanes et sites clunisiens ◦ Semur-en-Brionnais « Plus beaux villages de France » ◦ St-Christophe-en-B. (8000 visiteurs / an) son marché au cadran et son CEP • La voie verte et le canal de la Loire • Les musées d'Iguerande, Oyé et Saint-Christophe-en-Brionnais • Un patrimoine architectural remarquable : sites romans, châteaux, architecture traditionnelle, petit patrimoine • Un maillage de sentiers de randonnées • Une offre d'hébergement rural (chambres d'hôtes et gîtes ruraux) et de restauration • Proximité de Paray-le-Monial (tourisme cultuel), du marché de Marcigny, de la Maison du Charolais, des abbayes de Cluny et de Charlieu, de la station thermale de Bourbon-Lancy	• Un potentiel qui reste insuffisamment valorisé • Une stratégie de communication à renforcer pour mieux faire connaître le territoire • Une offre d'hébergement à développer • Absence de sites touristiques de premier plan • Une clientèle touristique volatile qui ne restent pas sur le territoire et participent peu au développement de l'économie locale
Enjeux	
• Sauvegarder les valeurs paysagères du territoire • Valoriser le potentiel de développement touristique du territoire, qui reste actuellement insuffisamment exploité • Renforcer la stratégie de communication pour mieux faire connaître le territoire • Développer l'offre d'hébergement	



5. LES ÉQUIPEMENTS ET COMMERCE



5.A. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

a Répartition des établissements scolaires sur le territoire

➤ Primaire

Sur le territoire de la CCSB, 6 communes possèdent un équipement scolaire primaire (maternelle et/ou élémentaire) :

- Le groupe scolaire de Saint-Christophe-en-Brionnais compte 4 classes pour une centaine d'élèves, ainsi qu'une cantine et un accueil périscolaire. Ce RPI accueille les élèves de Briant, d'Oyé, de Saint-Didier-en-Brionnais, de Sarry et de Varenne-l'Arconce. Le ramassage scolaire est assuré en porte-à-porte ;
- L'école d'Iguerande (maternelle et primaire) compte actuellement 5 classes pour 106 enfants (sur cette année 2016-2017), et accueille des enfants de Mailly et d'autres communes de la Loire ;
- Ligny-en-Brionnais fonctionne en RPI avec Saint-Julien-de-Jonzy depuis 1976 : cette dernière accueille une classe de primaire ; tandis que Ligny en accueille deux (maternelle et primaire) ainsi que le périscolaire ;
- La commune de Fleury-la-Montagne dispose d'une école de 2 classes qui accueille également des élèves de Saint-Bonnet-de-Cray ;
- L'école de Semur-en-Brionnais compte 2 classes et accueille près d'une trentaine d'élèves.

La commune de Sainte-Foy, quant à elle, ne participe à aucun RPI en particulier.

➤ Secondaire

Le territoire ne comptant aucun établissement d'enseignement secondaire, les élèves s'orientent vers des collèges et lycées des bassins de vie situés à proximité, à savoir :

- De façon privilégiée : le collège de Marcigny, le lycée de Charolles, le collège et le lycée de Charlieu
- Dans une moindre mesure : établissements de Roanne, Paray-le-Monial et Digoin

b Evolution des effectifs scolaires

Le nombre total d'élèves primaires scolarisés dans l'ensemble des classes du canton est en stagnation sur les trois dernières années scolaires : autour de 346 élèves.

Or, le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés a plutôt tendance à progresser sur le territoire : en effet, la classe d'âge des 0-14 ans est passée de 865 en 2008 à 898 en 2013, selon l'INSEE.

En réalité, cette stagnation des effectifs scolaires s'explique par une scolarisation de plus en plus fréquente des élèves dans les établissements des communes voisines de la CCSB.

En effet, une part importante des enfants scolarisables fréquente des écoles situées à proximité du lieu de travail de leurs parents (soit les bassins de vie et d'emplois de Charlieu, Roanne, Marcigny, Paray-le-Monial, Charolles,...)

On peut notamment citer le cas de Fleury-la-Montagne, qui scolarise une trentaine d'élève au sein de l'école communale et estime à plus de 90 le nombre d'enfants (pour Fleury-la-Montagne et la commune voisine de Saint-Bonnet-de-Bray) fréquentant les écoles de la Loire, en particulier celles de Charlieu.



Groupe scolaire de Saint-Christophe-en-Brionnais

5.B. LES AUTRES EQUIPEMENTS PUBLICS

Toutes les communes disposent d'une mairie et d'une salle des fêtes.

À noter la présence des bureaux de la Communauté de communes à Saint-Christophe-en-Brionnais.

La quasi-totalité des communes possède un équipement sportif et de jeux de type city-stade.

Quelques communes offrent également la possibilité d'évoluer sur un terrain de football : Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Bonnet-de-Cray, Iguerande, Fleury-la-Montagne, Sarry et Semur-en-Brionnais.

Iguerande possède un complexe sportif plus structuré avec terrains de football, basket-ball et tennis, ainsi qu'un gymnase couvert.

Sur le plan culturel, des bibliothèques sont présentes à Fleury-la-Montagne, Saint-Christophe-en-Brionnais, Ligny-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy. Iguerande propose également une bibliothèque, ainsi qu'un espace culturel. À Semur-en-Brionnais, la Maison du Chapitre compte une salle d'exposition ainsi qu'une salle de réunions et une bibliothèque.

Dans la majorité des communes, la salle des fêtes (ou salle polyvalente) est mise à disposition des associations. Certaines communes disposent de locaux qui leur sont dédiés, comme par exemple la maison des associations de Fleury-la-Montagne.



Centre-bourg de Fleury-la-Montagne
structuré autour de son parc et de ses équipements (Mairie, Agorespace, bibliothèque...)



Agorespace de Saint-Julien-de-Jonzy

La commune de Briant compte entre 10 et 15 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



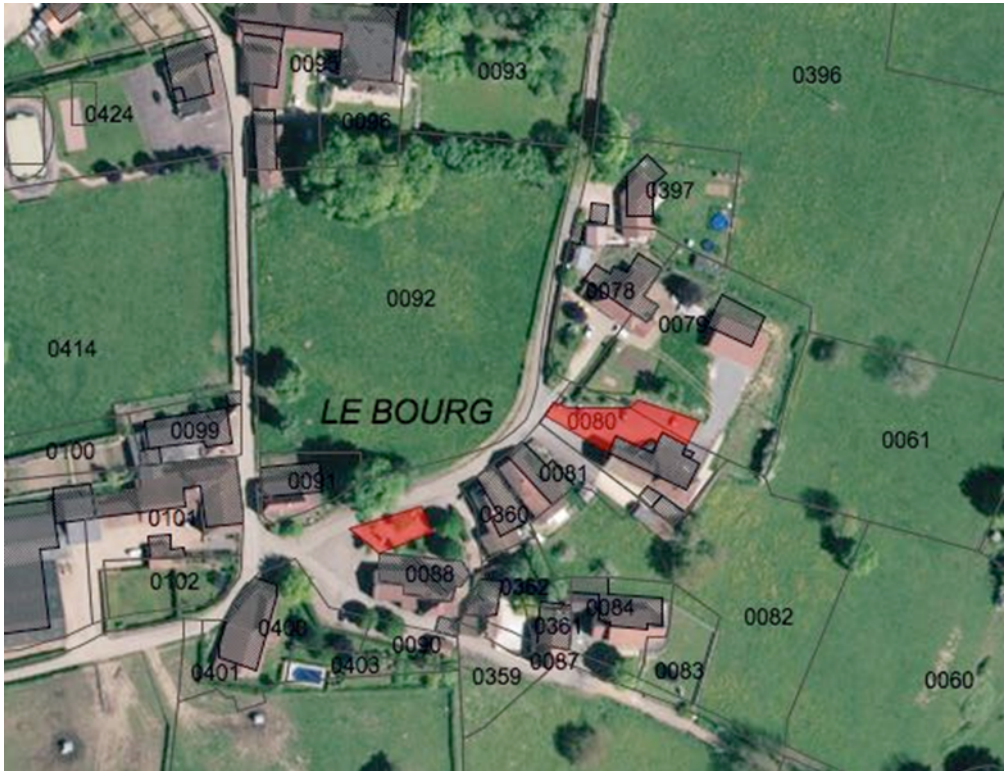
La commune de Fleury-la-Montagne compte entre 5 et 10 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



La commune d'Iguerande compte environ 210 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



La commune de Ligny-en-Brionnais compte environ 12 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



La commune de Mailly compte entre 15 et 20 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



La commune d'Oyé compte environ 15 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



La commune de Saint-Bonnet-de-Cray compte entre 10 et 15 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



La commune de Saint-Christophe-en-Brionnais compte environ 120 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



La commune de Saint-Didier-en-Brionnais compte environ 8 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



La commune de Saint-Julien-de-Jonzy compte entre 20 et 25 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous)



La commune de Sainte-Foy ne compte aucune place de stationnement publique

La commune de Sarry compte entre 15 et 20 places de stationnement publiques (en rouge ci-dessous).



Les communes ayant le plus de places de stationnement sont Iguerande, Saint-Christophe-en-Brionnais et Semur-en-Brionnais.

Le territoire comptabilise près de **625 places de stationnement publiques** sur l'ensemble de ses communes.

5.C. LA COUVERTURE NUMERIQUE

Concernant la couverture numérique, selon le site de l'Ariase, la fibre optique est absente du territoire et l'accès à Internet fixe n'est disponible qu'avec le réseau ADSL. Deux antennes mobiles implantées par plusieurs opérateurs sont présentes à Oyé et Semur-en-Brionnais.

À Saint-Christophe-en-Brionnais, 70 % des bâtiments sont couverts en 4G par au moins un opérateur.

À Briant et Semur-en-Brionnais, 80 % des bâtiments sont couverts en 4G par au moins un opérateur.

À Fleury-la-Montagne, Ligny-en-Brionnais, Mailly, Oyé, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Sainte-Foy et Varenne-l'Arcone, la quasi-totalité des bâtiments sont couverts en 4G par au moins un opérateur.

À Iguerande, Saint-Bonnet-de-Cray et Sarry, 100 % des bâtiments sont couverts en 4G par au moins un opérateur.

5.D. LES COMMERCEs ET LES SERVICES

Sur l'ensemble du territoire, seules 5 communes disposent d'une boulangerie et/ou d'une épicerie. Il s'agit d'Iguerande, de Saint-Christophe-en-Brionnais, de Saint-Julien-de-Jonzy, de Saint-Didier-en-Brionnais et de Semur-en-Brionnais.

Par ailleurs, les habitants de Fleury-la-Montagne, Ligny-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Sainte-Foy, Sarry, Semur-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce bénéficient d'une tournée ou d'un lieu de dépôt de pain.

Iguerande et Saint-Christophe-en-Brionnais émergent comme étant les deux principaux pôles de proximité, puisque les communes regroupent en outre les services suivants : agence postale communale, boucheries, café-tabac-presse, coiffeurs, banque, assureur, cabinet d'esthétique...

Semur-en-Brionnais dispose également d'une agence postale, d'un salon de coiffure et d'une épicerie multi-services (« Aux Brionnais Gourmands »).

En matière de santé la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais profite de la présence d'un médecin ainsi que d'un cabinet médical regroupant un ostéopathe, un infirmier et un magnétiseur. Elle est également parvenue à maintenir une pharmacie.

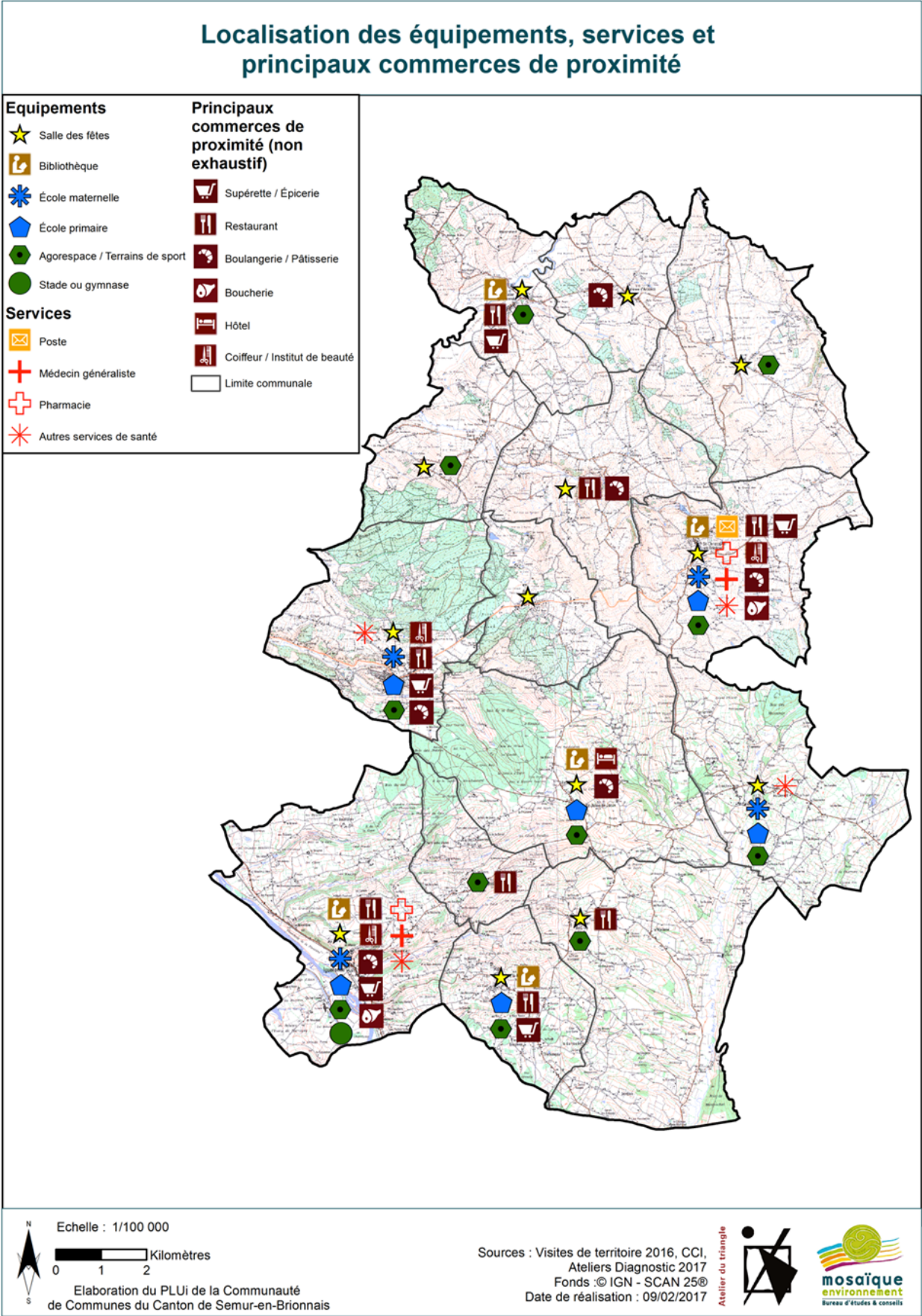
Iguerande dispose également d'une pharmacie, ainsi que de deux cabinets infirmiers.

Outre les petits commerces présents sur le territoire, les habitants de la CCSB fréquente les établissements des bassins de vie auxquels ils appartiennent. Les communes de Marcigny, La Clayette, Paray-le-Monial, Charolles, Charlieu et Roanne offrent une grande diversité de commerces et de services, pour les achats du quotidien ou plus spécifiques.

Plusieurs communes disposent de restaurants : Briant, Fleury-la-Montagne, Iguerande, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais et Saint-Julien-de-Jonzy.



Commerces dans la rue principale de Saint-Christophe-en-Brionnais



carte 8. Équipements, services et commerces de proximité

5.E. SYNTHÈSE DES ENJEUX EN MATIÈRE DE COMMERCE ET SERVICES

Atouts	Faiblesses
- Proximité de plusieurs bassins de vie offrant des commerces et services diversifiés - Présence d'équipements de rang communaux : sportifs, culturels, scolaires - Commerce de proximité : un maillage du territoire relativement bon, avec deux pôles internes - Solidarité territoriale et services à la personne - Offre culturelle - Potentiel de développement des circuits courts (objectif d'autonomie)	- Concurrence d'autres territoires (Marcigny vis-à-vis de Semur-en-B. par exemple) - Peu d'équipements et services liés à la santé - Déficit en matière d'équipements structurants - Offre hôtelière très limitée - Difficile maintien des services publics (postes...) et fragilité des écoles - Équipement numérique et connexion internet
Enjeux	
- Maintenir les commerces et services existants... ... Tout particulièrement au niveau d'Iguerande et de Saint-Christophe-en-Brionnais (pôles de proximité du SCoT) - Préserver la qualité de l'offre scolaire - Faire vivre la solidarité territoriale à l'échelle de l'intercommunalité, en promouvant notamment les services à la personne - Tirer parti de la proximité des bassins de vie voisins, sans pour autant devenir un « territoire dortoir » : équilibre à trouver	

6. LES DÉPLACEMENTS

6.A. LE RESEAU ROUTIER

6.A.1. Un territoire relativement éloigné des principaux axes de circulation

Une absence d'offre de transport collectif. Une zone « mal desservie » selon le SCoT

Bon maillage routier avec un réseau dense de routes départementales : RD8, RD 989, RD34, RD10

Place de la voiture prépondérante (territoire rural, habitat dispersé)

6.A.2. Modes doux (déplacements non motorisés)

Deux aspects à distinguer :

- Pour les déplacements quotidiens ;
- Dans un cadre de loisirs/tourisme.

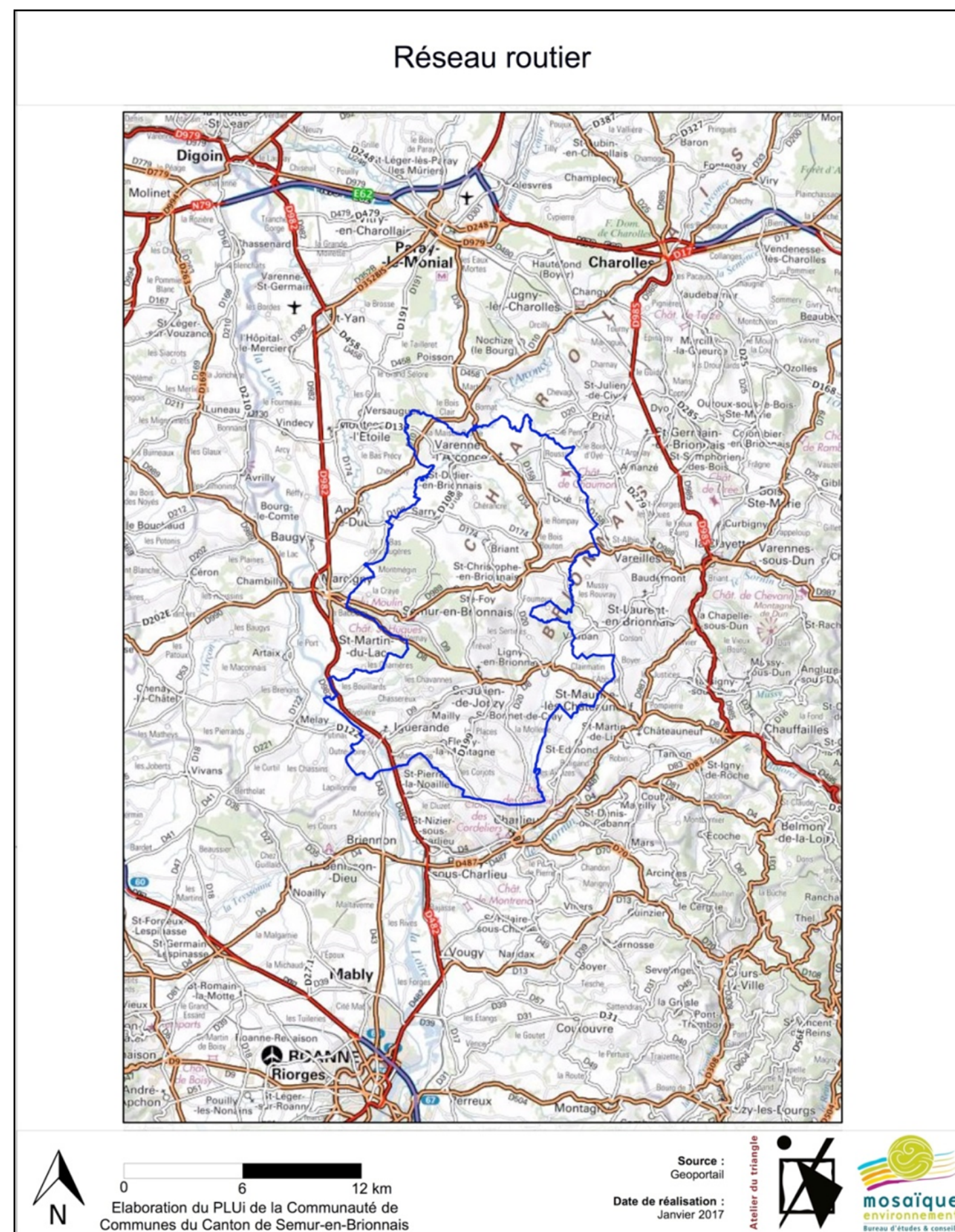
Dans le cadre des déplacements quotidiens.

Un territoire contraint : topographie, dispersion de l'habitat et des activités, éloignement des services et commerces pour certaines communes ;

Certaines traversées de bourg circulantes et pouvant présenter une contrainte pour les déplacements doux.

Plusieurs critères pris en compte pour déterminer les enjeux de mobilité douce : présence d'un équipement scolaire, d'un équipement sportif de type stade, zone d'habitat suffisamment dense (logique de proximité), de zones d'activités, commerces et services du quotidien, état de la circulation routière dans le bourg ;

Une situation très variable suivant les communes.



carte 9. Réseau routier

6.A.3. Analyse comparative du niveau d'enjeu du développement des modes doux dans la mobilité quotidienne

Communes	Ecole	Stade gymnase	Commerces et services	Zone habitat et activité denses	Circulation	Niveau d'enjeu	Commentaire
BRIANT	Non	Non	Non	Non	Faible	Faible	Essentiellement touristique et loisirs
FLEURY LA MONTAGNE	Oui	Oui	Non	Oui	Faible	Moyen	Beaucoup d'aménagements réalisés
IGUERANDE	Oui	oui	oui	oui	Fort	Fort	Des trottoirs sur les axes principaux. Potentiellement des liaisons à sécuriser avec les hameaux
LIGNY EN BRIONNAIS	Oui	Non	Non	Non	Faible	Moyen	Présence de trottoirs sur l'ensemble du bourg
MAILLY	Non	Non	Non	Non	Faible	Faible	Essentiellement loisirs
OYE	Non	Non	Non	Non	Faible	Faible	Essentiellement touristique et loisirs
SAINT BONNET DE CRAY	Non	Non	Non	Non	Faible	Faible	Essentiellement touristique et loisirs
SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	Oui	oui	oui	oui	Fort	Fort	Des trottoirs sur la grande rue mais certains axes importants ne bénéficiant pas d'itinéraires sécurisés (faible largeur de trottoir)
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS	Non	Non	Non	Non	Faible	Faible	Essentiellement touristique et loisirs
SAINTE FOY	Non	Oui	Non	Non	Forte	Moyen	Axe principal et itinéraire vers stade non sécurisé
SAINT JULIEN DE JONZY	Oui	Non	Oui	Non	Moyenne	Moyen	Des trottoirs sur les axes principaux et circulation apaisée sur autres itinéraires
SARRY	Non	Non	Non	Non	Faible	Faible	Essentiellement touristique et loisirs
SEMUR EN BRIONNAIS	Oui	Non	Oui	Oui	Forte	Fort	Enjeu pour quotidien et tourisme. Trottoirs sur principaux axes, certaines traversées difficiles, manque éventuellement d'une desserte mode doux vers maison de retraite
VARENNE L'ARCONCE	Non	Non	Non	Non	Faible	Faible	Essentiellement loisirs

6.A.4. Enjeux en matière de déplacements

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un bon maillage routier • Transports scolaires en porte à porte (RPI) • Pratique du covoiturage (à Iguerande notamment, 2 parkings) et une entraide associative pour ceux qui n'ont pas de voiture • Une offre de sentiers de loisirs très riche et diversifiée : • Balades vertes • Voie verte à Iguerande • Tissu associatif dense sur et à proximité du territoire : Brionnais découverte, Bougres d'Ânes, Association de Loisirs de Saint-Didier-en-Brionnais, Le Moulin du Vaux....	• Place prépondérante de la voiture • Un territoire relativement éloigné des principaux axes de circulation et de l'offre de transports en commun (Gares, réseau CG 71): « Zone mal desservie » (SCoT) • De nombreuses contraintes pour les déplacements modes doux quotidiens (topographie, habitat et services dispersés, traversées de bourgs circulantes) mais une situation très variable selon les communes
ENJEUX	
• Place prépondérante de la voiture • Un territoire relativement éloigné des principaux axes de circulation et de l'offre de transports en commun (Gares, réseau CG 71): « Zone mal desservie » (SCoT) • De nombreuses contraintes pour les déplacements modes doux quotidiens (topographie, habitat et services dispersés, traversées de bourgs circulantes) mais une situation très variable selon les communes	

7. LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Le territoire de la communauté de communes est concerné par les servitudes d'utilité publique suivantes :

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

Semur-en-Brionnais : Église (classée en 1862), Église Saint Martin-la-vallée (inscrite le 29/03/1971), Ruines du château (inscrite le 13/10/1971), Hôtel de ville (inscrite le 28/12/1984) ;

Iguerande : Église (classement en date du 22/10/1913), Chapelle du Tronchy (inscrite le 16/06/2014) ;

Fleury-la-montagne : portail occidental de l'Église (inscrit le 29/10/1926 – périmètre modifié le 21/12/2007) ;

Saint Bonnet-de-Cray : Église, à l'exception du beffroi et de la nef (classée le 14/12/1992) ;

Saint Julien-de-Jonzy : portail et clocher de l'Église (classés le 22/01/1910) ;

Sarry : Pigeonnier du château de Magny (inscrit le 13/03/1995) ;

Varennnes-l'Arconce : Église (classement en date du 05/08/1889) ;

Oyé : Château de Chaumont en totalité, colombier, grille d'entrée (inscription en date du 25/10/1990).

AC2 : Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

Oyé : ensemble formé par la totalité du territoire de la commune (site inscrit le 08/11/1979).

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Protection des puits de captage de Marcigny (arrêté préfectoral en date du 29/12/2014) : le périmètre de protection éloignée affecte le territoire de Semur-en-Brionnais.

EL3 : Servitude de halage et de marchepied - Servitude à l'égard des pêcheurs.

Service de halage et de marchepied le long de la Loire et du Canal, sur chaque rive.

I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.

Canalisations Vindecy/Ars-sur-Formans et doublement partiel de l'artère Vindecy/Ars-sur-Formans/Le Péage de Roussillon, Poste de Saint-Christophe-en-Brionnais.

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Ligne aérienne à 1 circuit 63kV N°1 La Clayette-Marcigny : sur les communes de Briant, Saint-Christophe-en-Brionnais, Sarry et Semur-en-Brionnais.

PM1 : Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP).

PPRNP de la Loire (approuvé par arrêté préfectoral du 20 juillet 2001) concernant la commune d'Iguerande.

PT2-PT2LH : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

Station d'Iguerande (création 02/08/1995 - N° ANFR 0710220044), Station de Melay (création 02/08/1995 - N° ANFR 0710220045), Station d'Oye (création : 01/08/1985 - N° ANFR 0710220028), Station de Sainte Foy / ST Yan Briant (création : 03/12/1968 – N° ANFR 0710240002) (DGAC), Tronçon Iguerande – Melay (création : 02/08/1995), Tronçon Melay – Baugy (création : 02/08/1995), Tronçon Oye – Paray-le-Monial (création : 01/08/1985), Tronçon Oye – La Clayette (création : 01/08/1985).

T5 : Servitude aéronautique de dégagement et de balisage.

Aérodrome de Saint-Yan (arrêté ministériel du 23/11/1978) et aérodrome de Roanne-Renaison (arrêté ministériel du 29/08/1994).

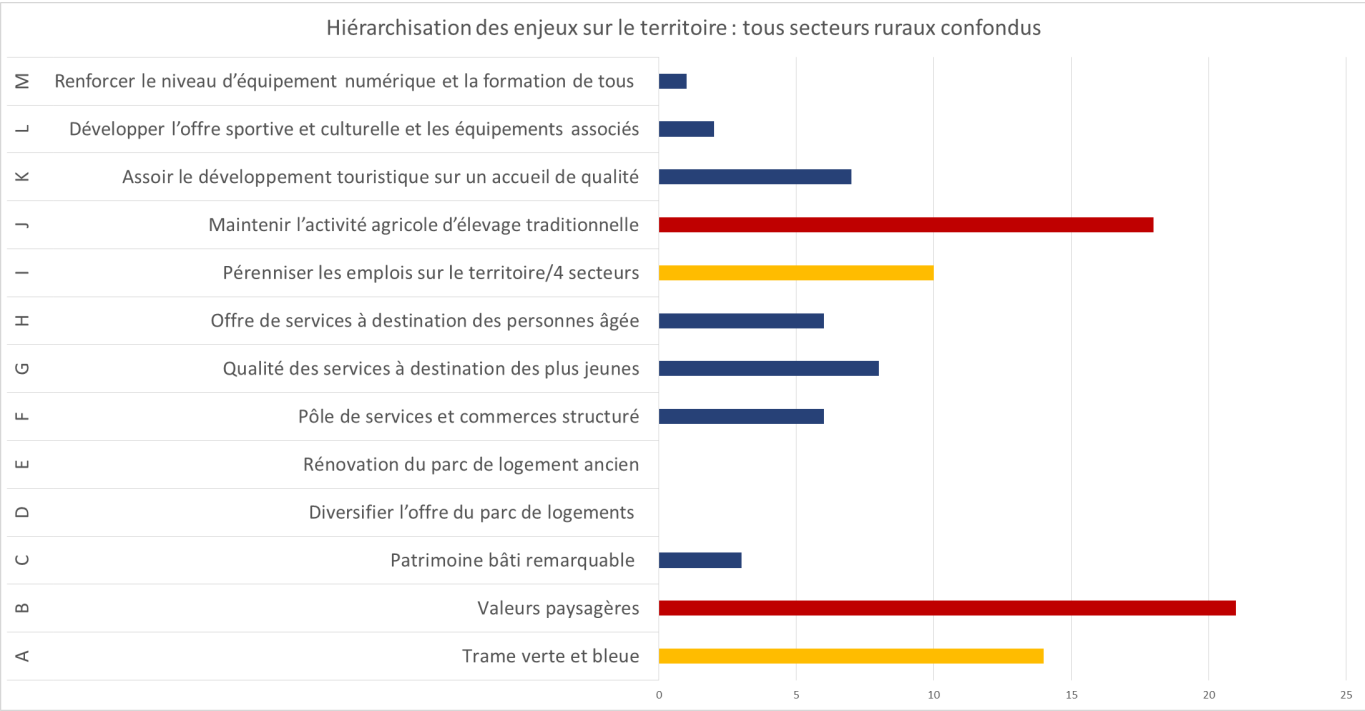
8. CONCLUSION : LES ENJEUX DU TERRITOIRE

A partir des éléments de diagnostic décliné ci-avant, il a été posé les enjeux suivants :

	Enjeux prioritaires	Enjeux sous-jacents
A	Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue comme support de biodiversité et de valeurs paysagères, et pour prévenir les risques naturels (ruissellement, inondation, mouvement de terrain, érosion,) et protéger la ressource en eau	Préserver le bocage, les zones humides, les mares, les cours d’eau et leurs abords
B	Protéger les valeurs paysagères panoramiques, pittoresques et liées à l’identité rurale du territoire	Déterminer des règles de constructions pour les projets nouveaux Stopper l’habitat linéaire
C	Protéger le patrimoine bâti remarquable	
D	Diversifier l’offre du parc de logements afin de répondre à l’ensemble des demandes (logement social, adapté aux personnes âgées, logement intermédiaire...)	Définir des niveaux de densité adapté
E	Poursuivre la rénovation du parc de logement ancien en conciliant enjeux énergétiques et qualité architecturale	
F	Maintenir un pôle de services et commerces structuré, apte à répondre aux besoins de proximité	
G	Maintenir et renforcer la qualité des services à destination des plus jeunes : offre scolaire, accueil péri-scolaire et de loisirs, crèches et assistantes maternelles	
H	Maintenir et renforcer l’offre de services à destination des personnes âgées : mobilité, services de santé adapté, livraisons, accueil et hébergement...	
I	Pérenniser les emplois sur le territoire en s’appuyant sur les 4 secteurs complémentaires traditionnel : services, agriculture, tourisme et artisanat	Maintenir un niveau d’emplois sur place

	Enjeux prioritaires	Enjeux sous-jacents
J	Maintenir l’activité agricole d’élevage traditionnelle tout en travaillant au potentiels de diversification et de vente en circuits courts	Préserver la fonctionnalité des exploitations agricoles existantes
K	Assoir le développement touristique sur un accueil de qualité : qualité des centre bourg, hébergement et restauration, signalétique et information, mise en valeur des patrimoines	Développer et sécuriser la pratique des modes doux autour des services et équipements et centre patrimoniaux
L	Développer l’offre sportive et culturelle et les équipements associés	
M	Renforcer le niveau d’équipement numérique	Développement des emplois à domicile, compensation de l’éloignement ou de la perte de certains services sur le territoire, promotion du territoire

La hiérarchisation des enjeux prioritaires à l’échelle du territoire rural a fait ressortir 4 enjeux prioritaires devant guider la réflexion sur l’aménagement et donc le Projet d’Aménagement et de Développement Durable de la collectivité.



Les quatre enjeux prioritaires sont :

- Les valeurs paysagères
- L’activité agricole d’élevage traditionnelle
- La trame verte et bleue
- La pérennisation des emplois sur le territoire

C’est sur la base de cette hiérarchisation qu’a été construit le Projet d’Aménagement et de Développement Durable qui indique :

Le territoire de la Communauté de Communes du canton de Semur-en-Brionnais (CCSB) fonde ses caractéristiques et son attractivité sur un patrimoine exceptionnel composé de 3 piliers :

- L’agriculture** avec l’activité d’élevage de la race bovine charollaise : sur le territoire sont recensées les prairies d’embouche les plus renommées ;
- Le paysage et le patrimoine bâti** : le territoire tient sa force de l’association étroite d’un grand paysage harmonieux et d’un bâti religieux et vernaculaire remarquable ;
- Les milieux naturels**, riches et diversifiés et un environnement préservé.

La pièce 1c, troisième partie du rapport de présentation montre comment ce PADD a été traduit réglementairement.